



Avènement au Trône



BULLETIN D'INFORMATION ET DE DOCUMENTATION
GOUVERNEMENT DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

NUMÉRO SPÉCIAL 2000 AVÈNEMENT AU TRÔNE
DE S.A.R. LE GRAND-DUC HENRI
7 OCTOBRE 2000

BULLETIN



Service
Information
et **Presse**

Luxembourg

Photothèque S.I.P.
Manuel Dias
Romain Girtgen
Patrick Müller
Joseph Tomassini
Tom Wagner
Gamma/Demange-Scorcelletti

Chris'

Service Information et Presse
Cellule Édition

Imprimerie Centrale S.A.

< PHOTOS

< LAYOUT

< RÉDACTION

< IMPRESSION



BULLETIN
D'INFORMATION
ET DE DOCUMENTATION

GOVERNEMENT DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

31, rue du Saint-Esprit
L-1475 Luxembourg

PUBLICATION DU
<SERVICE
INFORMATION
ET PRESSE

Sommaire

L'AVÈNEMENT AU TRÔNE DE S.A.R. LE GRAND-DUC HENRI 007

- 6 octobre 2000
- S.A.R. le Grand-Duc Jean s'adresse à la population 009
- 7 octobre 2000
- La cérémonie d'Abdication 012
- La cérémonie d'Assermentation 020
- La rencontre avec la population et l'apparition au balcon 032
- Le déjeuner offert par le Gouvernement 034
- Le Service d'Action de Grâce en la Cathédrale Notre-Dame de Luxembourg 036
- Visite de LL.AA.RR. à l'Hôtel de Ville et promenade à travers la capitale 040
- L'aubade de la musique militaire 042

VISITES À L'ÉTRANGER 045

- Visite de courtoisie à Paris, 10 octobre 2000 046
- Visite de courtoisie à Berlin, 11 - 12 octobre 2000 050

005

D'UN RÈGNE À L'AUTRE 055

- S.A.R. le Grand-Duc Jean - 36 ans de règne 056
- Préparé pour régner 066

L'AVÈNEMENT AU TRÔNE DE S.A.R. LE GRAND-DUC HENRI EN CHIFFRES 073

LES DISCOURS (Traductions françaises) 077

- Discours de S.A.R. le Grand-Duc Jean 079
- Proclamation du Gouvernement 081
- Discours du Premier ministre Jean-Claude Juncker au Palais grand-ducal à l'occasion de l'Abdication de S.A.R. le Grand-Duc Jean 082
- Adresse de M. Jean Spautz, Président de la Chambre des Députés - Cérémonie d'Assermentation 084
- Discours du Trône de S.A.R. le Grand-Duc Henri 086



**L'AVÈNEMENT AU TRÔNE
DE S.A.R. LE GRAND-DUC HENRI**



008

V E N D R E D I 6 O C T O B R E
2 0 0 0



Le vendredi 6 octobre, à la veille de l'Avènement au Trône de S.A.R. le Grand-Duc Henri, S.A.R. le Grand-Duc Jean s'est adressé une dernière fois au pays en tant que Souverain. Le discours a été retransmis par les radios et la télévision luxembourgeoise. A cette occasion, le Grand-Duc Jean a remercié le peuple luxembourgeois de la confiance qu'il a toujours su manifester à l'égard de la monarchie, confiance qu'il espère voir prolongée à l'égard de son fils, le nouveau Souverain, afin qu'il puisse mener à bien sa tâche et préserver la stabilité du pays au cours du prochain millénaire. Le Grand-Duc Jean s'est déclaré rassuré par la très haute conception qu'a son fils de ses devoirs, et par son excellente préparation à ses futures responsabilités en tant que Lieutenant-Représentant.

Son Altesse Royale en a profité pour évoquer ses 36 années de règne, jalonnées de moments de joie et de peine: la guerre, la crise sidérurgique mais aussi les années de paix, de stabilité politique et de prospérité économique. Et de préciser que, pendant son règne, son épouse la Grande-Duchesse Joséphine-Charlotte a toujours été son soutien le plus précieux. Le Souverain s'est ensuite penché sur notre société d'aujourd'hui, son aspect multiculturel et les futurs défis qu'elle devra relever: la protection de l'environnement, le développement technologique, avec notamment l'évolution rapide de la nouvelle économie.

C'est donc avec sérénité que le Grand-Duc Jean a annoncé son abdication et avec ferveur qu'il a confirmé son profond attachement à la patrie et au peuple luxembourgeois.

D

iscours

de Son Altesse Royale le Grand-Duc Jean

Leif Matbiéger,

Et läit der Grande-Duchesse an mir um Häärz fir iech ee grouse Merci ze soen, eier ech muer d'Geschecker vun eiser Hémecht an d'Hänn vum Prënz Henri leen.

An deene 36 Joer wou ech un der Spëtzt vum Land stong, konnte mir op äert Vertrauen zielen.

Ech hun äer Gefiller schons 1939 bei der Feier vun den 100 Joer Onofhängegkeet vum Land gespuert. Et war d'äst Gefill, dat mir am Exil d'Kraaft gin huet, fir mech zesumme mat mengem Papp, dem Prënz Felix, an den alliierten Arméien ze engagéieren.

Deemools hun ech em d'Hémecht gebangt.

Ewéi all gudde Lëtzebuerger war ech bereet alles fir eis Fräiheet ze woën. Speziell d'Leit aus menger Generatioun erënneren sech nach haut un dës schweier Stonnen. Dun sin mir eis bewosst gin, wat d'Hémecht eis bedeit.

Ech denken mat Respekt un all déi, déi duerch de Krich gelidden hun, mee besonnesch un déi, déi hiert Liewe fir d'Hémecht gin hun.

Nom Krich sin mir eis eneg bliwen, fir zesumme mat menger Mamm, der Grande-Duchesse Charlotte, eist zerstéiert Land opzebauen an eis Institutiounen erem mat Liewen ze erfëllen.

Ewéi ech 1961 Lieutenant-Représentant an 1964 Grand-Duc gi sin, hut dir mir eng glécklech Hand gewünscht fir mat iech aus Lëtzebuerg e modernt Land ze maachen.

Mir hun et zesummen erreicht.

Ni virdrun an eiser Geschicht war eist Land esou respektéiert an der Welt ewéi haut.

Ni huet Lëtzebuerg esou eng laang Period vu Fridden, politescher Stabilitéit a vu Wuësstem kennt.

Ni war eise Liëwensstandard esou héich an eis sozial Sëcherheet esou gutt ausgebaut ewéi haut.

Ni hun esou vill Leit an eise Land gewunnt a geschaff an ni war eist Liëwen um kulturelle Plang esou räich.

Eng wichteg Viraussetzung dofir as eis Participatioun an der Europäescher Unioun.

Als gleichberechtigte Partner liwwert eist Land e wäertvolle Bäidrag fir den Opbau vun Europa. Mir hun et fäerdeg bruecht, eis Wirtschaft der moderner Zäit unzepassen.

Ech erënnere hei un d'Stokkris an un den Iwwergang vun der Industrie zu de Services an de neien Technologien. Dobei hu mir d'Suerge vun de Mënschen net vergiessen.

Mir hun och op friem Arbeitskräfte kënnen zielen. Si maachen an der Zwëschenzäit iwwer d'Halschent vun eiser aktiver Populatioun aus.

Dës Evolutioun as och net ouni Afloss op eis Mentalitéiten an eis Gewunnechten bliwwen. Och as de Wäert vun der Ëmwelt eis méi bewosst gin an et as eis Pflicht, si an d'Natur ze erhalen.

Eis Kanner hun dës Verännerungen vu klengem un mat erléwt. Si fannen et ganz normal fir mat de frieme Matbiéger zesummen ze liéwen an ze schaffen. Si begeeschteren sech fir déi nei Technologien, ewéi Internet.

Ech gesin dat um Prënz Henri a senger Famill, déi mat vill Freed all Neierunge matmaachen.

Den Henri an d'Maria Teresa hun eng héich Opfassung vun hiren Flichten.

Mäi Son huet dat an de leschten zwee Joer bewisen, ewéi hie mir bei den Aufgaben, déi d'Constitutioon mir virschreift, gehollef huet.

Wann dir dem Prënz Henri esou weider vertraut ewéi mir, sin ech iwwerzeegt, dat hien d'Land, mat där Stabilitéit ewéi bis elo, an d'next Joerdausend féiere wäert.

D'Grande-Duchesse war an as eng fest Stäip a mengem Liewen. Mir si frou weider an äerer Mëtt ze bliwwen.

Grande-Duchesse as haut net niewent mir. Muer as se bei eis, well mir gudd Nörrichte vum Guillaume kritt hun.

Doriwer kënnen mer alleguer besonnesch frou sin. Muer kann also méi e freedegen Dag gin. Och si mer iech séier dankbar fir déi vill léif Messagen, déi mir aus alle Schichte vun der Populatioun kritt hun. Si waren eng grouss moralesch Hëllef an eiser Angscht.

Eiser Heemecht an dem lëtzebuurger Vollek bliwwen mir ëmmer mat ganzem Häreze verbonden.



012

SAMEDI 7 OCTOBRE
2000





Abdication

Le 7 octobre 2000 se sont déroulées à Luxembourg les cérémonies d'Abdication de S.A.R. le Grand-Duc Jean et d'Assermentation de S.A.R. le Grand-Duc Henri.

Le 24 décembre 1999, le Grand-Duc Jean avait annoncé son intention d'abdiquer en faveur de son fils aîné le Grand-Duc Héritier Henri. La date initialement retenue pour l'Avènement au Trône était le 28 septembre 2000. En raison d'un accident de voiture du Prince Guillaume et de la Princesse Sibilla, les cérémonies ont été reportées au 7 octobre 2000.

Après presque 36 ans de règne, il semblait naturel au Grand-Duc Jean de "passer le pouvoir à la nouvelle génération" et de faire profiter le Grand-Duché de l'expérience acquise par le Grand-Duc Héritier au cours de ses deux années de Lieutenance. En effet, avant de dévoiler son intention de se retirer des affaires de l'Etat, S.A.R. le Grand-Duc Jean avait déjà associé le Grand-Duc Héritier à l'accomplissement de ses charges officielles. Le 3 mars 1998, en application de l'article 42 de la Constitution, il l'avait nommé son Lieutenant-Représentant.

Ainsi, le changement de règne s'est effectué en douceur, dans un souci d'assurer la continuité de la plus haute institution de l'Etat luxembourgeois.

*P*roklamatioun vun der Regirung

Haut dankt de Grand-Duc Jean of an den Ierwgroussherzog Henri gëtt Grand-Duc. De 7. Oktober 2000 geet domatt an d'Geschicht vun eisem Land an.

Op den Dag vun haut wëlle mer dem Grand-Duc Jean eise Merci soen. Dee Merci dee mir Häm soe këmmt vu ganzem Häerz.

Dei Zäit an där de Grand-Duc Jean eise Staatschef war zielt zu deene glécklechsten an eiser Geschicht. Et war eng Zäit vum Fridden an Europa a vun Harmonie heiheem, eng Zäit an där mer mat Häm zesummen eist Land méi schéi gemaach hunn, och a grad well mer et fäerdeg bruecht hunn a Solidaritéit mateneen ze liewen. An all deene Joren an deenen Hien eise Grand-Duc war, war Hien deen deen eisem Land no banne Rou ginn an no bausse Respekt verschaaft huet. An Häm hu mer eis alleguer erëm fond an erëm erkannt. Hie war ëmmer ee vun eis. Hie war ëmmer esou wéi mir.

Eise Merci gëllt och der Grande-Duchesse Joséphine-Charlotte. Si war dem Grand-Duc eng Stäip a säin eischte Mataarbechter. Mat Hier huet Hie Freed a Leed gedeelt. Dat wat de Grand-Duc Jean fir eis gemaach huet, wier ouni Si net méiglech gewiecht.

De Grand-Duc Henri, deen op den Dag vun haut op eis Verfassung an eis Gesetzer vereedegt gëtt, féiert d'Missioun vu sengem Papp mat Begeeschterung, Gefill an Iwwerzeugung virun. Hien ass ee Mann vun eiser Zäit, frou mam Land a seng Leit, no bei hinnen an hire Suergen, hiren Droom an hiren Hoffnungen. Hie féiert eis an d' 21. Jorhonnert. Hie geet un eiser Spëtzt a mir gi gäre mat Häm. Mir wëssen eis bei Häm a gudden Hänn an Hie weess datt mir Säi ganzen Asaz verdingen. Hie weess wou mer staark a schwach sinn, wou mer Chancen hunn a wou Risiken op eis laueren. Hie gëtt ee gudde Grand-Duc well En eis kennt a well En esou ass wéi En ass.

Bei Senger Aarbecht fir eist Land kann Hien op d'Grande-Duchesse Maria Teresa zielen. Eis nei Grande-Duchesse këmmt vu wäit hier an ass eis awer ganz no. Si huet eis gäre a mir Si och.

De Grand-Duc Henri an d'Grande-Duchesse Maria Teresa wäerten hir Saach gutt maachen. A well hir Saach och eis Saach ass, solle mer haut um 7. Oktober eiser Freed an eiser Zouversicht fréie Laaf loossen.

Vive de Grand-Duc Jean an d'Grande-Duchesse Joséphine-Charlotte!

Vive de Grand-Duc Henri an d'Grande-Duchesse Maria Teresa!

Lëtzebuerg, de 7. Oktober 2000

[Traduction française, voir page 081](#)

D'Membere vun der Regirung:

Jean-Claude Juncker, Lydie Polfer, Fernand Boden, Marie-Josée Jacobs, Erna Hennicot-Schoepges, Michel Wolter, Luc Frieden, Anne Brasseur, Henri Grethen, Charles Goerens, Carlo Wagner, François Biltgen, Joseph Schaack, Eugène Berger



Cérémonie d'Abdication

10.30 heures

Cérémonie d'Abdication dans la Salle des Fêtes du Palais grand-ducal

En présence de S.A.R la Grande-Duchesse Joséphine-Charlotte, de S.A.R. le Grand-Duc Héritier et de S.A.R. la Grande-Duchesse Héritière, S.A.R le Grand-Duc Jean a signé l'arrêté grand-ducal d'abdication que le Premier ministre lui a présenté. L'arrêté a été contresigné par Monsieur Jean-Claude Juncker, Premier ministre, en vertu de l'article 45 de la Constitution qui exige le "contreseing par un membre du gouvernement responsable".

Ont également assisté à la cérémonie S.M. la Reine des Pays-Bas, LL.MM. le Roi et la Reine des Belges ainsi que des membres de la Famille grand-ducale. Parmi les personnalités présentes dans la Salle des Fêtes figuraient en outre le Maréchal de la Cour et les Suites, S.E. Madame Skinner, Doyenne du Corps diplomatique, le Bureau



0 1 6

de la Chambre des Députés, les membres du Gouvernement, Monsieur Kirsch, Président du Conseil d'Etat, Monsieur Thill, Président de la Cour Supérieure de Justice, Monsieur Klopp, Procureur Général d'Etat, Monsieur Kill, Président de la Cour Administrative, Monseigneur Franck, Archevêque de Luxembourg ainsi que Monsieur Helmingier, Bourgmestre de la Ville de Luxembourg.

Après la signature de l'arrêté d'abdication, le Premier ministre Jean-Claude Juncker a prononcé un discours particulièrement émouvant qui rendait hommage à S.A.R. le Grand-Duc Jean ainsi qu'à son épouse. "Vous avez effectué un parcours sans faute" et "la Grande-Duchesse a été votre plus fidèle collaboratrice". S'adressant plus particulièrement au Grand-Duc Jean, le Premier ministre a précisé: "Vous êtes un des nôtres et vous ne nous avez jamais donné l'impression d'être différent de nous. (...) Nous avons été et restons fiers de vous".

Merci Monseigneur, Merci Madame.

Discours prononcé par Monsieur Jean-Claude Juncker, Premier ministre

Cérémonie d'Abdication de S.A.R. le Grand-Duc Jean - Palais grand-ducal

Monseigneur,

Am éiwegen Op an Of vum Liewe gëtt et Momenter wou ee stoe bleiwt, wou ee ronderëm sech kuckt fir erauszefannen wou een ass a wou ee probéiert et roueg an sech selwer gin ze lossen fir besser ze spire ween een ass.

Dat ass esou am Liewe vun de Mënschen. An dat ass am Liewe vun de Natiounen net anescht.

Haut ass esou een Dag fir lech, an haut ass esou en Dag fir eis alleguer.

Ech giff lech dofir gären haut - um Dag vum Trounwiessel - an hei - op dëser Plaz - an Ärem Palais - deen der an deene leschten 36 Joer zu eisem Palais gemach huet an am Numm vun alle Lëtzebuerger, an am Numm vun deene villen déi mat eis zesumme liewen, gären e puer Gedanke soen. Et sinn d'Gedanke vum ganze Land.

Eigentlech hate mer welles ier Der ofgedankt hut lech ee warmen Au revoir ze soen. Wéinst dem Akzident vum Prënz Guillaume war dat net méiglech a mir machen dat méi spéit wéi geplangt. Et ass eise Wonsch - an Dir wësst dat - datt de Prënz an d'Prinzessin Sybilla, erëm geschwën bei eis sinn. Mir vermësse Se och.

Mee ech giff lech virun allem gären a Präsenz vun der Kinnigin Beatrix, dem Kinnek Albert an der Kinnigin Paola am Numm vum Land Merci soen.

Dir hätt kënne, vun Ärer Intelligenz hier, vun Ären Talenter hier, viles am Liewe maachen. Mee Dir hutt mussen eise Grand-Duc ginn. Well d'Verfassung schreift dat esou vir. Dir hutt den Dingscht deen Der dem Land geleescht hutt gäre geleescht. Dir waart eise Grand-Duc a gudden Deeg an a manner gudden Deeg, an Zäite wou mer viru komm sinn an an Zäiten wou mer eise Wee gesicht hunn. Dir hutt dem Land no bannen déi Rou ginn déi et gebraucht huet fir an Harmonie mat sech selwer eens ze gin a fir an Harmonie mat sech selwer kënne ze liewen. Dir sitt ee vun eis an Dir hutt eis ni d'Gefill ginn Dir wiert anescht wéi mir.

D'Lëtzebuergesch Vollek als Ganzt gesäit an lech de Grand-Duc. Mee, all eenzelne Lëtzebuenger a jiddereen deen hei am Land liewt huet zu lech eng ganz perséinlech Relatioun opgebaut, selbstverständlech well Der de Grand-Duc sidd, mee virun allem well Dir et sidd.

Dir wësst et a mir wëssen et, mee Dir wësst et besser wéi mir: ouni d'Grande-Duchesse hätt Der dat wat Der gelescht hutt net kënne fäerdeg brengen. Si war lech eng Stäip, Si war all Dag Ären éischte Mataarbechter. Deen Dag wou Si lëtzebuenger Buedem betrueden huet, huet Si eis an hiert Häerz geschloss. A mir hun et einfach selwecht mat Hier gemacht. Dee Merci dee mer lech soen ass och e Merci u Si. Wa mer lech haut Merci soen, Monseigneur, dann ass dat e merci deen a groussen Deeler och der Grande-Duchesse zoukënt.

Parlons de notre Grande-Duchesse, de la Grande-Duchesse Josephine-Charlotte, de celle que de nombreux Belges continuent à appeler la Princesse Charlotte, je voudrais saluer très respectueusement parmi nous le Roi des Belges et la Reine, je voudrais dire à travers vous aussi au peuple belge qui nous regarde et nous écoute nombreux ce matin, que nous lui sommes reconnaissants de nous avoir fait cadeau de la meilleure de ses filles. Et je voudrais sur un même élan et avec le même respect saluer parmi nous la Reine Beatrix des Pays-Bas, nous savons l'intensité des liens qui unissent nos deux maisons royales et nos deux familles royales. Majesteit, wij zijn bijzonder vereerd met Uw aanwezigheid.

Den Trounwiessel, Monseigneur, dat ass en Dag vu Freed, jo mir freen eis op de Grand-Duc Henri an op d'Grande-Duchesse Maria Teresa. Mee mir gesin lech nët gäre goen. Et geet nët anescht, mir hätten lech am léifsten alleguer. Dir gitt och nët richtig, an et ass de Wonsch vun de Lëtzebuenger, dass mer lech oft an dacks gesin. Dir hut virun 10, 11 Joer mengen ech, de Lëtzebuenger zougeruff Dir wirt stolz Hire Grand-Duc ze sin. Abee, ech soen lech haut, Monseigneur, Dir hut als eise Grand-Duc e Parcours ouni Feeler gemacht. Mir ware stolz op lech, mir sin stolz op lech a mir bleiwe stolz op lech. Merci Monseigneur, Merci Madame.

[Traduction française, voir page 082](#)





Séance solennelle

de la Chambre des Députés

11.00 heures [Salle de séance de la Chambre des Députés](#)

A l'issue de la cérémonie d'Abdication, LL.AA.RR. le Grand-Duc Jean et la Grande-Duchesse Joséphine-Charlotte, en compagnie de S.M. la Reine des Pays-Bas et de LL.MM. le Roi et la Reine des Belges se sont rendus à pied à la Chambre des Députés. Ils ont emprunté la rue du Marché-aux-Herbes où ils furent applaudis par la foule.

LL.AA.RR. le Grand-Duc Henri et la Grande-Duchesse Maria Teresa ont suivi le premier cortège et se sont rendus à leur tour à la Chambre des Députés. Ce parcours a permis au couple grand-ducal d'avoir un premier contact avec la population, ravie d'acclamer son nouveau Souverain et son épouse. Ils furent accueillis par MM. Jean Spautz et Niki Bettendorf, respectivement Président et Vice-Président de la Chambre des Députés.

Leurs Altesses Royales le Grand-Duc et la Grande-Duchesse se sont ensuite dirigés dans la salle de séance de la Chambre des Députés, où le Wilhelmus a retenti dès l'entrée du couple. Leurs Altesses Royales ainsi que les enfants princiers ont pris place sur l'estrade sur laquelle se dressait le trône.





Après avoir ouvert la séance, Monsieur Jean Spautz, Président de la Chambre des Députés, a cédé la parole au Premier ministre Jean-Claude Juncker qui a lu à voix haute l'arrêté grand-ducal du 7 octobre "portant abdication de Son Altesse Royale le Grand-Duc de Luxembourg". Monsieur Spautz s'est ensuite adressé aux membres de la Famille grand-ducale. Au nom des députés, il a exprimé sa gratitude envers le Grand-Duc Jean et son épouse la Grande-Duchesse Joséphine-Charlotte. Il a également remercié S.M. la Reine des Pays-Bas et LL.MM. le Roi et la Reine des Belges de leur présence. Monsieur Spautz a alors adressé la parole au Grand-Duc Henri: "Nous sommes convaincus que Vous, Monseigneur, suivrez la voie tracée par Vos ancêtres, car Vous savez depuis tout petit ce que signifie vivre ensemble dans une démocratie parlementaire et être ouvert aux intérêts des autres. (...) Vous serez secondé efficacement par notre nouvelle Grande-Duchesse et pourrez compter sur Son engagement sans faille".

Adresse de Monsieur Jean Spautz,
Président de la Chambre des Députés

Monseigneur,

Virun e puer Minutten huet de Groussherzog Jean am Palais mat senger Ënnerschrëft Seng konstitutionnel Rechter un de Prënz Henri ofgetrueden. Domatt ass e wichtegt Kapitel vun eiser Geschicht zu Enn gaangen. Am selwechten Abléck sidd Dir, Monseigneur, eise neie Groussherzog ginn.

110 Joer, nodeem an dësem Kader Ären Ur-Urgrousspapp, den Herzog Adolphe vun Nassau, den Eed als Groussherzog vu Lëtzebuerg gelescht huet -nodeems dräi Generatioune vun hollännesche Kinneken, nom Wiener Kongress, um Troun vum Land waren - kommt Dir haut de Moien zesumme mat der Groussherzogin Maria Teresa, Äre Kanner, Ärer Famill an aneren heige Gäscht an d'Chamber, virun d'gewielte Vertrieeder vum Land, fir als neie Staatschef an engem feierlechen Akt deen Eed ze leeschten, deen eis Verfassung virschreiw.

Et ass net verwonnerlech, dat iwwert d'Medien d'ganzt Lëtzebuurger Land an eng Onmass Leit uechter d'Welt un Ärem Avènement deel huelen an an dësem sou emouvanten Abléck a Gedanken bei lech sin.

Mir si besonnesch houfreg, datt Är Elteren décidéiert hunn, bei dëser Feierstonn derbäi ze sinn, fir esou d'Stabilitéit an d'Kontinuitéit un der Spëtzt vum Land ganz daitlech ze ennersträichen.

0 2 3

Monseigneur, Madame,

Ech brauch lech nët ze soën, wéi frou mir sinn, lech an Är Kanner haut bei eis ze hunn. Mir wëssen waat mir lech verdanken a wéi gudd an iwerluegt Dir d'Successioun um Troun virbereed hut.

Zenter 4 Wochen huet d'ganzt Land an d'Leit weit iwwert seng Grenzen eraus matt lech, Monseigneur, Madame, an Ärer ganzer Famill gebaangt a gehofft an sech matt lech grouss Suergen, besonnesch ëm de Prënz Guillaume gemach. Ech brauch lech net ze soën, wéi frou mir all sinn, datt ët Him a senger Fra besser geet, och wann Hien an d'Prinzessin Sibilla haut leider net kënnen bei eis sinn. Si sinn awer an eisen Häerzer präsent a mir wëssen och, datt Si a Gedanken un dëser histoirescher Feier Deel huelen. Ech wëllt Hinnen zwee vun dëser Plaaz aus nach eng Kéier eng schnell a komplett Besserung wënschen an hoffen, dass Si rëm geschwënn bei eis sinn.

Lëtzebuerg ass eent vun de Benelux-Länner am Häerz vun der Europäescher Unioun. Et freet mech duefir och besonnesch, datt d'Statscheffe vun Holland an der Belsch drop gehalen hunn, eis haut Hir Reverenz ze erweisen:

Majestés, Altesse Royale,

Nous sommes flattés et fiers de Vous compter aujourd'hui parmi nous. Au-delà des liens historiques et familiaux entre les Maisons Souveraines de nos trois pays, nous apprécions Votre présence en cette journée historique comme témoignage de respect et de sympathie envers un pays qui, malgré sa petite taille, est fier, comme les Pays-Bas et la Belgique, de son engagement communautaire inébranlable et n'a cessé de se faire fort, ensemble avec ses partenaires du Benelux, pour que progresse l'Union européenne.

Soyez remerciées de tout cœur de l'insigne d'honneur que Vous nous faites!

Monseigneur,

Dir gitt haut de sechste Statschef vu Lëtzebuerg vun där Dynastie, mat där eist Land zënter dem Enn vum 19. Jorhonnert enk verbonnen ass an déi beim Referendum vun 1919 regelrecht plébiszitéiert gouf.

Är Virfahen um Troun si mat eisem Vollek an all deenen, déi zu Lëtzebuerg eng nei Heemecht fonnt hunn an eist Liéwen deelen, duerch gutt a schwéier Zäite gaangen, hu mat him fir Fräiheet, Onofhängegkeet a Wuelstand gekämpft, geschafft a gelidden.

Är Elteren, de Groussherzog Jean, Dee während baal 36 Joer, ënnerstëtzt vun der Groussherzogin Joséphine-Charlotte, un der Spëtzt vum Land stoung, hunn d'Lëtzebuurger an hirt Häerz geschloss. Si hunn lech de Wee gewisen, grad wéi Är Grousselteren, d'Grande-Duchesse Charlotte an de Pränz Félix, déi Dir nach gutt kannt hutt an Deenen Hir Plaz an der Lëtzebuurger Geschicht net méi ewech ze denken ass.

Ech ënnersträichen dat besonnesch, well Si als Symbolfigur a moralesch Autoritéit un der Spëtzt vum Land, et fäerdeg bruecht hunn, mat deene successive Regirungen a Chamberen, aus engem klengen Land, dat an der Vergaangenheet oft op wacklege Bee stong a fir deem seng Fräiheet Si matt eis gekämpft a gelidden hunn, eng stabill a weltwäit respektéiert Natioun ze maachen, déi bei alle wichtegen Décisiounsprozesser op europäeschem a ganz oft och op internationalem Plang hirt Wuert ze soën huet.

Mir sinn iwwerzeegt, datt Dir, Monseigneur, vun haut un an demselwechte Geescht weiderfuert, well Dir vu kléngem un wësst, wat et bedeit, an enger parlamentarescher Demokratie zesummen a mateneen ze liewen an een opent Ouer huet fir d'Uleies vun de Leit. Dir gitt dobäi vun eiser neier Groussherzogin mat grousssem Engagement ënnerstëtzt.

Madame,

Mir wëssen, wéi Dir lech onermittlech fir all déi asetzt, deenen et manner gutt geet, bei eis an dobaussen an der Welt, a wéi grouss Ären Interessi fir d'Erzéiung an d'Problemer vun eiser Jugend ass. Dir gitt dofir héich respektéiert, besonnesch och well Dir an a mat Ärer Famill mam gudden Beispill vir gitt.

Monseigneur,

Mat de Vertrieder vun der Chamber, der Regierung an den aneren Institutionen vum Land wäert Dir, wéi Är Virgänger, an enker Zesummenaarbecht an a permanenter Konsultatioun, d'Gesetzer zum Droë bréngen an d'Statsgeschäfte féieren, zum Wuel vun engem modernen, sozialen, fortschrittlichen an no baussen oppene Land, dat sech a séngem iewechte Représentant erëmfënnt an daat sech och weiderhin mat sengen europäesche Partner fir de Fridden an der Welt asetze wäerd.

Wéi ech et schons ënnerstrach hunn, hutt Dir lech, Monseigneur, op dës Aufgab gutt virbereet, als Ierfgroussherzog, als Lieutenant-Représentant vum Groussherzog Jean, als Member vum Conseil d'Etat, als President vum Board of Economic Development.

Den Eed, deen Dir an e puer Minutte leescht, ass ee verfassungsrechtlechen Akt, deen virun de Vertrieder vu Stat a Land Är Rechter bestätege soll, mä awer och no baussen de Beweis bréngt, datt Dir Är héich Missioun am déiwe Respekt vun eiser Verfassung an eise Gesetzer ausüben wëllt.

0 2 5

Monseigneur,

Dir kommt un d'Spëtzt vun engem Land, wat haut gutt do steet. Mir dierfen awer ni vergiessen, datt d'Situatioun schnell ëmschloe kéint a mir dann eemol méi bewiese missten, zu wat fir enger Solidaritéit an Zéiegkeet d'Awunner vun engem klengen Land fäeg sinn, wann et drëm geet, sech ze behaupten. Dat mecht sech, wéi d'Vergaangenheet et bewisen huet, méi liicht mat engem Statschef, Deen d'Unanimitéit mecht.

Duerfir wënschen ech dem Groussherzog Henri, mat der Groussherzogin Maria Teresa an dem Ierfprënz Guillaume op Sénger Säit, eng gléckleche Zäit um Troun vum Land, déi, genau wéi déi, déi haut op en Enn gung, hir verdéngte Plaz an eiser Geschicht kritt.

Traduction française, voir page 084



Après avoir prononcé son discours, le Président de la Chambre des Députés a prié S.A.R. le Grand-Duc Henri de prêter serment, conformément à la Constitution.

0 2 6

Vers 11.00 heures, en séance publique de la Chambre des Députés, S.A.R. le Grand-Duc Henri a donc prêté le serment prescrit par l'article 5 de la Constitution:

*"Je jure d'observer la Constitution et les lois du Grand-Duché de Luxembourg,
de maintenir l'indépendance nationale et l'intégrité du territoire
ainsi que les libertés publiques et individuelles".*

Le Président de la Chambre a pris acte du serment de S.A.R. en tant que nouveau Grand-Duc de Luxembourg. C'est alors que toute l'assemblée a lancé un triple Vive! au Grand-Duc et à la Grande-Duchesse, suivi par des salves d'applaudissements.

"Vive de Grand-Duc, Vive d'Grande-Duchesse!"

Vive

Après la prestation de serment, le Grand-Duc Henri, très ému, reprit place sur le fauteuil du trône pour y prononcer son discours. Dans ce discours, le Grand-Duc s'est engagé à accomplir avec conscience et compétence les devoirs et les obligations que sa fonction lui impose. En ce jour particulier, il a tenu à remercier son père et sa mère pour leur totale confiance. A l'avenir, le Luxembourg devra relever le défi de "trouver le juste équilibre entre une nécessaire ouverture vers l'extérieur et le maintien de notre souveraineté propre". Outre les volets politiques et économiques, Son Altesse Royale a abordé les valeurs profondes de notre société et a rappelé que les "fondements de notre civilisation ont pour noms solidarité, justice, tolérance, respect de l'autre et humanité".

La cérémonie à la Chambre des Députés s'est clôturée sur les notes de l'Hymne national, suivies du Wilhelmus.

Leurs Altesses Royales ont quitté l'Hôtel de la Chambre des Députés après s'être inscrits dans le Livre d'Or de celle-ci.

Toute la cérémonie d'Abdication fut retransmise en direct sur deux écrans géants placés dans la rue du Marché-aux-Herbes et sur la place Guillaume II. Ce dispositif a permis aux nombreuses personnes rassemblées autour du Palais grand-ducal et sur la Place Guillaume II de suivre ces moments historiques en direct.

Personnalités présentes à la Chambre des Députés lors de la prestation de serment:

0 2 7

- S.A.R. le Grand-Duc Henri
- S.A.R. la Grande-Duchesse Maria Teresa
- S.A.R. le Grand-Duc Jean
- S.A.R. la Grande-Duchesse Joséphine-Charlotte
- Les enfants princiers
- S.M. la Reine des Pays-Bas
- LL.MM. le Roi et la Reine des Belges
- Les membres de la Famille grand-ducale
- Le Maréchal de la Cour et les Suites
- La Doyenne du Corps Diplomatique résident
- Les membres de la Chambre des Députés
- Le Président honoraire de la Chambre des Députés
- Les membres luxembourgeois du Parlement européen
- Les membres du Gouvernement
- Les ministres d'Etat honoraires
- Le Président et membres du Conseil d'Etat
- Le Président de la Cour Supérieure de Justice
- Le Procureur Général d'Etat
- Le Président de la Cour Administrative
- Le Président de la Cour des Comptes
- L'Archevêque
- Le Bourgmestre de la Ville de Luxembourg



Discours du Trône de Son Altesse Royale le Grand-Duc Henri

Séance solennelle de la Chambre des Députés

7 octobre 2000

Här President,
Dir Dammen an Hären Deputéiert,

Begleed vun der Grande-Duchesse an eise Kanner, hun ech just virun den gewielte Verrieder vun alle Lëtzebuenger den Eed ofgeluecht fir eis Verfassung an eis Gesetzer ze respektéieren, d'Onofhängegkeet vum Land ze erhalen an eis Fräiheeten ze verdedegen.

Ech si mir bewosst, wat fir Flichten dësen Eed mir operleed. Ech wëll se no beschem Wëssen a Kënnen erfüllen. Meng Elteren hu mech vu klengem un an deem Geescht op d'Aufgabe virbereed, déi d'Vefassung dem Souverain virschreiw. Op dësem besonneschen Dag läit et mir um Häerz mengem Papp, no dem sengem Wëllen ech haut d'Spëtzt vum Land iwwerhuelen, a menger Mamm, déi mir de Sënn fir eng gutt Aarbecht matgouf, fir hiert grousst Vertrauen Merci ze soen. Dobäi denken ech och un meng Virgänger, déi ëmmer d'Interesse vum lëtzebuenger Vollek iwwer alles gestalt hun. Esou hun meng Groussmamm a mäi Papp de Wee gewisen: d'Grande-Duchesse Charlotte huet den 10. Mee 1940 eng schwéier Decisioun gehol wéi se mat hirer Famill an der Regirung an den Exil gong. Mäi Papp huet sech, ewéi vill aner Lëtzebuenger a sengem Alter, als alliéierten Zaldot un der Front fir eis Fräiheet agesat. D'Lëtzebuenger hun trei zu menger Famill gestan an hun zesammen gehalen wéi ni vidrun.

Nom Krich hun si eis demokratesch Institutiounen an eis Wirtschaft erem opgebaut, an esou de Grondsteen geluecht fir e Wuelstand wéi mir en bis dohin nach ni kann hun.

Ech sin iwwerzeegt, datt och d'Stabilitéit vun eisen Institutiounen hirt derzou bäigedroen huet. Si ass och eng Ursaach dofir, datt eist Land ugesin a respektéiert an der Welt steet.

Bis haut huet Lëtzebuerg eng grouss Evolutioun vun senger Gesellschaft a Wirtschaft gemeeschtert.

D'Generatioun vun mengem Papp kann dat am beschte moossen. Eis Populatioun ass méi kosmopolitesch gin. Eis Gebräicher sin dodurch beaflosst gin. D'Famill ass nach ëmmer de Käer vun eiser Gesellschaft a muss et och bleiwen. Mann a Fra si méi gläichberechtegt Partner gin.

D'Handwierk, den Handel, d'Industrie an Dengschtleeschungen hu vum rasanten Fortschritt vun de Wëssenschaften an der Technologie profitéiert. De Wandel vun de Schmelzen op nei Industrien, an op d'Finanz- an d'Kommunikatiounswirtschaft huet sech ouni Oprou vollzun. Bei eis sin d'Gefiller vu Solidaritéit an vu Gerechtechkeet nach ganz stark a fannen sech am politeschen a soziale Konzens erem.

Mir stin um Ufank vum 21. Joerhonnert a vun engem neie Règne. Et ass normal, datt een sech freet, wéi et weider geet. Och wann een d'Zukunft net viraus soen kann, ass et awer méiglech Tendenzen ze erkennen. Lëtzebuerg bleiw e souveränt a weltoffent Land am Bond mat senger Partner an der Europaëscher Unioun. Eng vun den Aufgaben vun muer ass et, fir teschent der Ouverture no baussen an eiser eegener Souveränitéit de richtege Wee ze fannen.

Mir schaffen virun an de Verenten Natiounen, déi den Rechtsstaat an d'Mënscherechter als Haaptaufgab hun. Eist éischt Ziel ass nach emmer de Fridden esou wéi et an der Preamble vum Schuman-Plang festgeschriww gouf.

Eis Wirtschaft schengt nach ze wuessen, mee méi umweltfrendlech ewéi bis elo. D'Industrie diversifiéiert sech nach, de Bankesecteur consolidéiert sech mat neie Produkten, an de Kommunikations- an Informatiounssektor entwëckelen sech méi séier. Esou eng Evolutioun vun der Economie begräift och d'Erhaalen vun dem ländleche Raum durch eng aktiv Landwirtschaft.

Europa huet d'Bannegrenzen ofgeschaaft an d'Regiounen nees opléie gelooss. Am Saar-Lor-Lux

Raum, deem seng Renommee wäit iwwert seng Grenzen eraus geet, as Lëtzebuerg de Mëttelpunkt. Aus där Regioun fanne vill Leit eng Aarbecht bei eis.

Alles dat, zesumme mat de gesonden Staatsfinanzen an dem sozialen Fridden, dréit derzou bäi, datt mer eisen héigen Liewensstandard haale kënnen.

Eist Emfeld ännert sech bestännech an et entstin ëmmer nei Erausfuëderungen. D'Zuël vun den Leit, déi zu Lëtzebuerg wunnen, hält zou. D'Halschecht vun deenen, déi bei eis schaffe, kommen aus dem Ausland. En Drëttel vun deenen, déi bei eis wunne, sin Auslänner. Lëtzebuerg ass e gutt Beispill dofir, wéi muer d'Zesummeliewen an d'Integratioun an Europa kënnen ausgesin.

De Wuesstem vun der Wirtschaft werft och d'Fro op, wéi mir an der Zukunft eis Infrastrukturen upassen ouni eis Umwelt zevill ze belaaschten. Et as eis Aufgab, datt mir eise Kanner eng gesond a propper Landschaft hannerloossen.

Eis Grousselteren an Elteren hun eis gewisen, wéi een de stännege Wandel innovativ steiere kann. Zesumme mat der Schoul hun si gehollef, eis natiirlech Fähegkeeten ze entweckelen an eis geléiert seriös ze schaffen an eist Bescht ze gin. Esou hun si eis zu responsabel Bierger gemach, déi sech licht un verännert Verhältnesser upasse kënnen. Ennert dem Afloss vun zwou Kulturen hu mer schon fréi Friemsprooche geléiert an eis eng eegen Identitéit gin. Sollte mer dee Virdeel nët nach weider ausbauen? Déi vill aner Kulturen, déi mir an deene leschte Joëren iwwert d'Awanderer kenne geléiert hun, sin eng Beräicherung fir eis.

Mir hun hei e Forum fir den Dialog mat de Kulturen ze féieren. Doduerch kann een d'Kommunikatiounstechnik mat enger multikultureller Produktioun erweideren.

Wa mir déi Trëmp, déi mir hun, gescheckt ausspillen, brauch et eis fir déi materiel Zukunft net bang ze sin. Eis Gesellschaft liéwt awer nët nemme vum

Materiellen. Si baut op vill méi déif Wäerter op. Meng Generatioun hat d'Gléck, kee Krich ze erliewen an ass an enger Period vun Wuelstand opgewuess. Mir hun vill kritt. Mee gi mir och genuch erem? Si mir nët zevill egoïstesch? Gesi mir nach déi, deenen et heiheem an dobaussen schlecht geet? Wësse mer, datt d'Follement vun eiser Zivilisatioun d'Solidaritéit, d'Gerechtegkeet, d'Toleranz, de Respekt ee fir deen aneren an d'Menschlechkeet sin?

Denke mer bei eisem Handeln och genuch un de Mënsch an huële mer genuch Rücksicht op déi Schwach an eiser Gesellschaft: d'Kanner, déi eeler Leit, déi Krank, déi Handicapéiert, déi keng Schaff hun, déi ennert Rieder komm sin? Dat sozialt Netz, dat mir heiheem opgebaut hun, an d'Mëttel, déi eis Matbierger fir d'Affer vu Krichs- a Naturkatastrophen uëchtert d'Welt spenden, weisen drop hin, dat mir d'Häerz op der richteger Plaz hun. Mee si mer och bereed fir méi ze maachen ewéi Suën ze gin, an zum Beispill en Deel Fräizeit hier ze gin am Dengscht vun deene Mënschen, déi Hëllef brauchen? Get net de Niveau vun engem Vollek och un der Zuël vun deene Leit, déi Benevolat maache, gemoos?

Den Engagement fir déi, déi Misär hun, läit der Grande-Duchesse an mir besonnesch um Häerz.

Ech verspriëchen haut alle Matbierger, virun de Verrieder vun den Institutionen vum Land zesumme mat der Grande-Duchesse, dem Guillaume an eisen anere Kanner, mäi Bescht ze gin fir d'Heemecht an all Leit, déi bei eis wunnen. Sou wéi eis Famill et an der Vergangeneet gemaacht huet, wëllen och mir Freed a Leed mat allen Matbierger deelen.

Dat vill Leit och esou denken, hun se durch hir Encouragementen un eis Famill bewisen, ewéi mir em mäin Brudder a meng Schwéiesch gebangt hun. Dofir en häerzleche Merci.

Ech sin iwwerzeegt, dat mir mat ärem Vertrauen an ärer Hëllef, lech dat gin wat mir lech schelleg sin.

[Traduction française, voir page 086](#)





11.30 heures

Rencontre avec la population

Après la cérémonie d'Assermentation, Leurs Altesses Royales accompagnés des enfants princiers sont rentrés à pied au Palais grand-ducal en empruntant la rue de l'Eau, la rue du Fossé et la rue de la Reine. Un tapis rouge avait été déroulé tout le long de ce parcours. Au moment de leur sortie de l'Hôtel de la Chambre des Députés, une salve de 101 coups de canon fut tirée des hauteurs du "Fetschenhaff" en l'honneur du nouveau Souverain du Luxembourg. Au même moment, S.M. la Reine des Pays-Bas ainsi que LL.MM. le Roi et la Reine des Belges ont signé le Livre d'Or de la Chambre des Députés. Ce fut ensuite à leur tour d'emprunter le même itinéraire que le Grand-Duc Henri et son épouse.

Les nombreuses personnes massées tout au long du parcours ont acclamé le Grand-Duc Henri et la Grande-Duchesse Maria Teresa avec enthousiasme. Sous un soleil radieux, les Souverains ont salué la foule et accepté les fleurs et nombreux témoignages de sympathie. L'attachement que la population éprouve envers la famille grand-ducale est réellement apparu au grand jour.

033

11.45 heures

Réception et apparition au balcon

Vers midi, LL.AA.RR. le Grand-Duc Henri et la Grande-Duchesse Maria Teresa apparurent au balcon du Palais grand-ducal. Les enfants princiers, LL.AA.RR. le Grand-Duc Jean et la Grande-Duchesse Joséphine-Charlotte ainsi que S.M. la Reine des Pays-Bas et LL.MM. le Roi et la Reine des Belges les rejoignèrent. Dans la rue de la Reine, envahie par la foule, des mains et drapeaux s'agitèrent et la foule lança des "Vive!" fervents. Les membres de la famille grand-ducale répondirent chaleureusement aux ovations de la population en la saluant à son tour.

En même temps eut lieu au Palais grand-ducal une réception à laquelle étaient conviées toutes les personnalités qui avaient participé à la cérémonie d'Assermentation.





Déjeuner

offert par le Gouvernement luxembourgeois

à l'occasion de l'Avènement au Trône de S.A.R le Grand-Duc Henri - Cercle municipal

12.30 heures Au Cercle municipal, le Gouvernement luxembourgeois a offert un déjeuner en l'honneur des ambassadeurs accrédités auprès du Grand-Duc de Luxembourg et en l'honneur des autorités luxembourgeoises.

Les invités à la cérémonie d'Assermentation à la Chambre des Députés y ont également assisté. Parmi les autres personnalités présentes figuraient les Présidents et membres luxembourgeois des institutions européennes, les membres du Conseil communal de la Ville de Luxembourg, les Administrateurs généraux, les Premiers Conseillers de gouvernement et Ministres plénipotentiaires, les Présidents des Chambres professionnelles ainsi que les Commandants-Directeurs de la Force publique. Les invités furent accueillis par Monsieur Jean-Claude Juncker, Premier ministre et Madame Lydie Polfer, Vice-Premier ministre et ministre des Affaires étrangères.



0 3 5

14.30 heures LL.AA.RR. le Grand-Duc Henri et la Grande-Duchesse Maria Teresa, accompagnés du Premier ministre, se rendirent à pied du Palais grand-ducal vers le Cercle municipal.

Ils ont ainsi traversé la rue de la Reine, la rue du Fossé, la rue du Curé et la Place d'Armes pour rejoindre le Cercle municipal. Tout au long du parcours, de nombreuses personnes attendaient le passage du nouveau Souverain et de son épouse, pour les saluer.

Devant le Cercle municipal, Leurs Altesses Royales ont été accueillis par Madame le Vice-Premier ministre, Lydie Polfer, et Monsieur le Bourgmestre de la Ville de Luxembourg, Paul Helminger.

Au Cercle municipal, les ambassadeurs accrédités auprès du Grand-Duc de Luxembourg furent alors présentés à LL.AA.RR. le Grand-Duc Henri et la Grande-Duchesse Maria Teresa.

**16.30** heures [Service d'Action de Grâces en la Cathédrale Notre-Dame de Luxembourg](#)

En compagnie des enfants princiers, LL.AA.RR. se sont rendus à pied du Palais grand-ducal vers la Cathédrale Notre-Dame. Il sont passés par la rue de la Reine, la rue du Fossé et la rue Notre-Dame. Accueillis par l'Archevêque de Luxembourg, Monseigneur Fernand Franck, les membres de la famille grand-ducale ont ensuite pris place dans le chœur de la cathédrale.

Service d' *Action de Grâces*





L

Le programme musical fut exécuté par la maîtrise de la Cathédrale de Luxembourg et l'ensemble instrumental de la Cathédrale Notre-Dame de Luxembourg, sous la direction de Jean-Paul Majerus avec Carlo Hommel aux grandes orgues.

038

Programme

Variations sur Wilhelmus	Carlo Hommel
Earth rejoice, our Lord is King	Francis Westbrook

Lecture biblique

Laudate Dominum	Jos Kinze
-----------------	-----------

Prière universelle

Domine, salvum fac	Julien Hoffmann
Sonnerie nationale	Fernand Mertens
Veni Creator spiritus	Carlo Hommel
Ons Hemecht	Antoine Zinnen
Paraphrase sur Te Deum	Maurice Dupre

La cérémonie religieuse s'est distinguée par son caractère sobre et solennel.

Ont participé à la cérémonie religieuse:

- Les Frères et Sœurs du couple grand-ducal
- La Chambre des Députés
- Le Gouvernement
- Le Conseil d'Etat
- L'Ordre judiciaire
- Le Conseil communal de la Ville de Luxembourg
- La Cour des Comptes
- Le Conseil économique et Social
- Le Conseil national de la Résistance
- La Force Publique
- Les Commissaires du Gouvernement
- Les Administrations de l'Etat et l'Enseignement public
- Les Etablissements publics
- Les Chambres professionnelles
- Les Ambassadeurs accrédités auprès du Grand-Duc
- Les Présidents des Institutions communautaires présentes au Luxembourg

Le couple grand-ducal avait également pris soin de convier à cette cérémonie des représentants de la jeunesse luxembourgeoise ainsi que des personnes handicapées.

Avant de quitter le chœur, Leurs Altesses Royales le Grand-Duc et la Grande-Duchesse ont tenu à saluer Monseigneur Hengen, Archevêque émérite de Luxembourg.

A l'issue du Service d'Action de Grâce, LL.AA.RR. le Grand-Duc Henri et la Grande-Duchesse Maria Teresa ainsi que les enfants princiers ont quitté la Cathédrale Notre-Dame pour se rendre au Palais grand-ducal en empruntant la rue Notre-Dame, la rue du Fossé et la rue de la Reine.

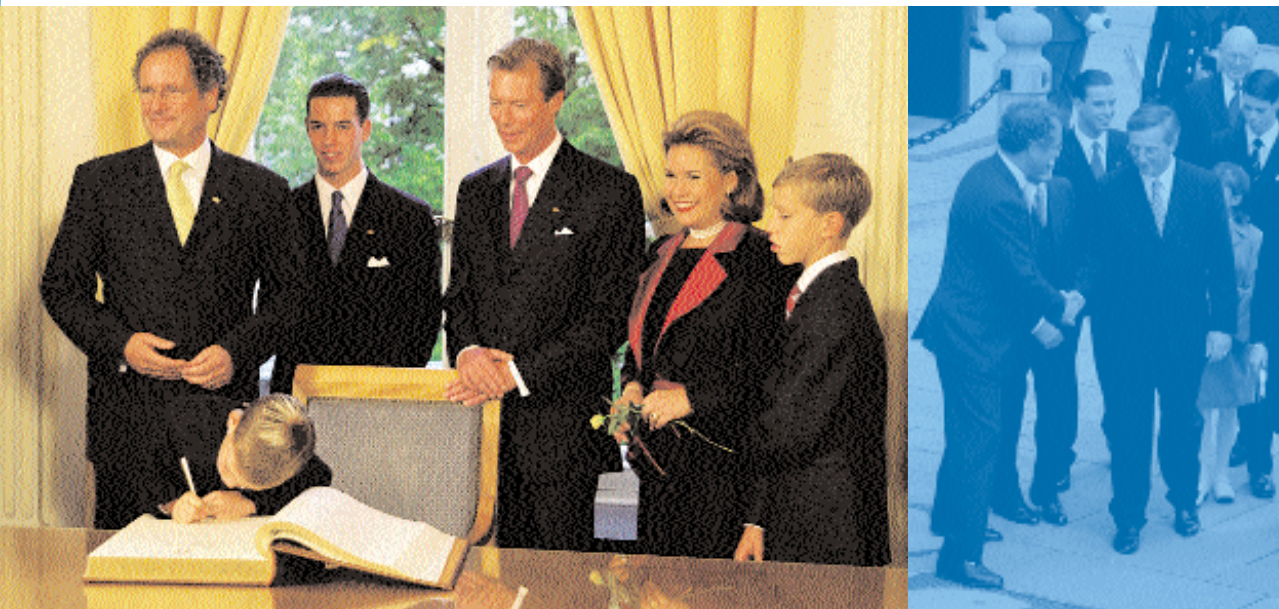


Vers 17.35, Leurs Altesses Royales ont quitté le Palais grand-ducal pour se rendre à pied à l'Hôtel de Ville.

A 17.45 heures, ils y furent accueillis par le Bourgmestre de la Ville de Luxembourg, Monsieur Paul Helminger.

Après l'allocution de ce dernier, les membres de la famille grand-ducale se sont inscrits dans le Livre d'Or de la Ville de Luxembourg. Une réception organisée par la Ville de Luxembourg a réuni ensuite Leurs Altesses Royales le Grand-Duc et la Grande-Duchesse ainsi que de nombreux invités d'honneur.

A leur sortie de l'Hôtel de Ville, vers 18.00 heures, Leurs Altesses Royales sont allés à la rencontre de la foule qui s'était massée en grand nombre devant l'entrée de la mairie.



Ils se sont ensuite rendus sur le marché bi-hebdomadaire, place Guillaume, marché qui pour l'occasion allait se prolonger tard dans la soirée. Une foule impressionnante avait envahi la place Guillaume dans l'espoir d'apercevoir le nouveau Souverain. Le Grand-Duc et la Grande-Duchesse se sont entretenus avec les commerçants du marché et ont poursuivi leur promenade à travers les rues de la capitale. Ils se sont joints à la population pour admirer les stands d'artisanat et assister à des danses folkloriques.

Aubade

de la musique militaire

0 4 2



Aubade de la musique militaire

20.00 heures

Les réjouissances publiques initialement prévues pour la soirée du 28 septembre furent reportées au 6 avril 2000, en raison d'un accident de voiture du Prince Guillaume et de son épouse la Princesse Sibilla. Le programme officiel s'est donc terminé vers 20.00 heures par une aubade de la musique militaire devant le Palais grand-ducal.

Les musiciens étaient encadrés par des soldats volontaires, porteurs de flambeaux.

Nombreux étaient les spectateurs qui étaient venus assister à cette prestation musicale, espérant à nouveau apercevoir le couple grand-ducal au balcon. Ce fut également l'occasion d'entendre pour la première fois "La marche du Grand-Duc Henri", composée pour l'événement par Monsieur Julien Hoffmann.



0 4 3

Programme musical exécuté par la musique militaire

- 1) Marche de l'Armée Luxembourgeoise - Paul Albrecht
- 2) Tambour battant - Asca Rampini
- 3) Marche de l'Aubade - Pôl Dahm

Ensuite, à la sortie de LL.AA.RR.

- 1) Wilhelmus
- 2) Marche Grand-Duc Henri - Julien Hoffmann
- 3) Ons Hémecht - J.A. Zinnen
- 4) Wilhelmus





VISITES
À L'ÉTRANGER

046

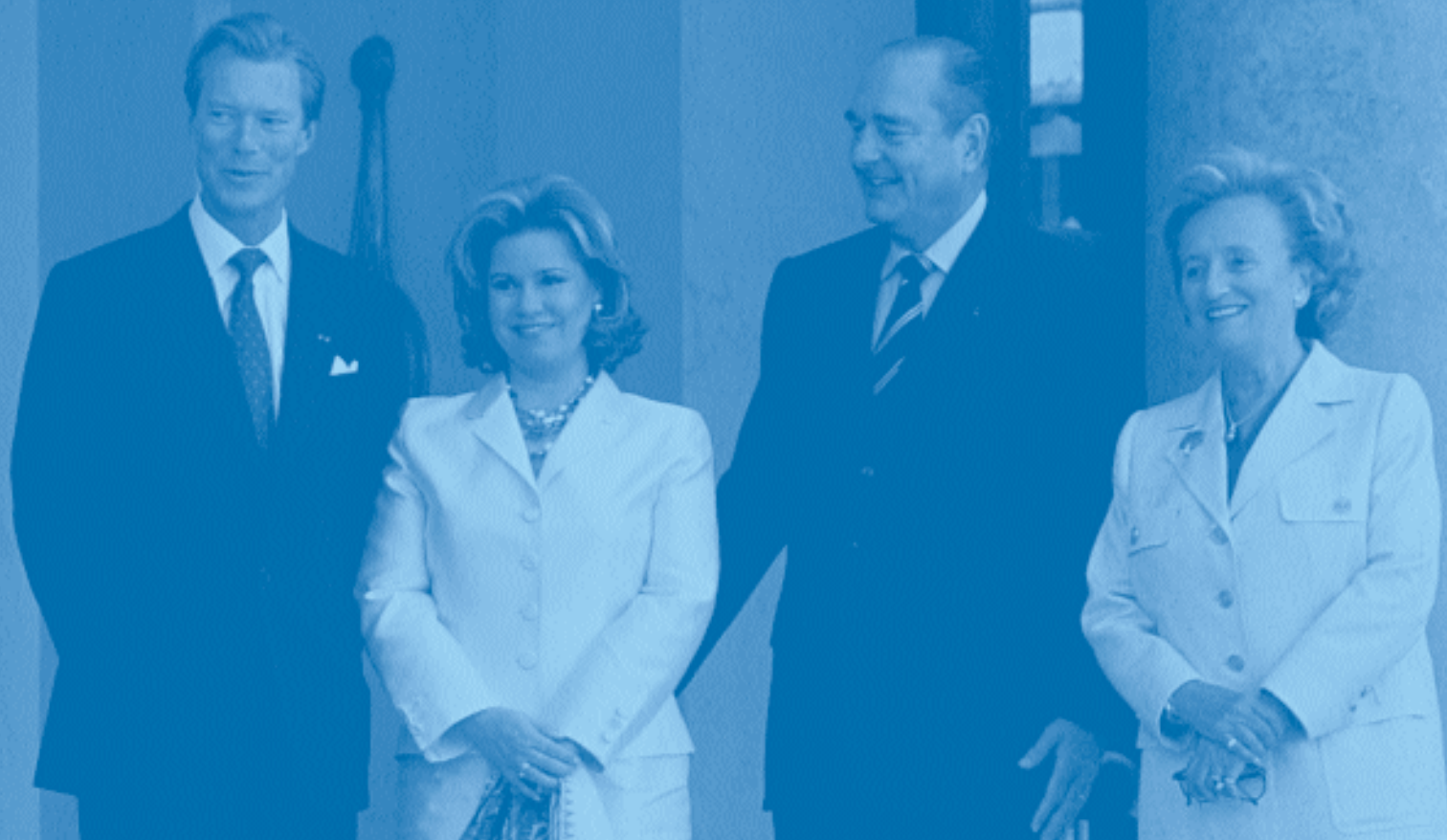
MARDI

10

OCTOBRE

2000

Visite de courtoisie à Paris



Visite de courtoisie de LL.AA.RR. le Grand-Duc et la Grande-Duchesse, à Paris

Deux jours après son Avènement au Trône, le Grand-Duc Henri accompagné de la Grande-Duchesse Maria Teresa s'est rendu en visite de courtoisie à Paris. Monsieur Jacques Chirac, Président de la République française, s'est montré touché par le fait que le couple grand-ducal ait choisi la France comme premier pays à visiter. Par ce choix, le Grand-Duc Henri souligne l'importance qu'il accorde à la France, comme partenaire économique et politique du Grand-Duché. Même si le déplacement n'a pas revêtu le caractère de visite officielle, LL.AA.RR. ont bénéficié des honneurs militaires de la Garde Républicaine.

Entrevue avec le Président du Sénat

Le Grand-Duc et Madame Lydie Polfer, ministre des Affaires étrangères ont été reçus au Sénat par le Président de l'institution, Monsieur Christian Poncelet. Ce fut le premier rendez-vous d'un programme officiel bien chargé. Lors de cette longue entrevue ont été abordées les collaborations économiques et culturelles entre la France et le Luxembourg et "l'Association des Sénats d'Europe", association dont M. Poncelet est l'initiateur.

L'élargissement de l'Union européenne a été évoqué, avec le souhait commun de voir les pays candidats à l'entrée dans l'Union européenne y adhérer dans les meilleurs délais. Il a également été précisé qu'il faudrait leur accorder la possibilité de choisir le moment opportun pour leur adhésion. Enfin, les tensions actuelles au Proche-Orient, qui font l'objet de toutes les inquiétudes, ont été abordées.

La visite au Sénat a été suivie d'une visite de l'exposition consacrée aux natures mortes d'Edouard Manet, au Musée d'Orsay. A Leurs Altesses Royales revenait l'honneur de découvrir cette exposition en avant-première.

Déjeuner à l'Elysée

Le couple présidentiel avait convié le couple grand-ducal ainsi que Madame Polfer à un déjeuner à l'Elysée. Après que le Grand-Duc eut passé en revue la Garde républicaine dans la cour de l'Elysée, le déjeuner s'est déroulé dans une atmosphère particulièrement chaleureuse. Les deux chefs d'Etat ont pu aborder ensemble les tensions au Proche-Orient, le changement démocratique intervenu en République fédérale de Yougoslavie, ainsi que des questions bilatérales, telles que la connexion du Luxembourg au réseau TGV, et la présence, sur le marché du travail luxembourgeois, de quelque 37 000 frontaliers français.



Rendez-vous avec le Président de l'Assemblée nationale

Après le déjeuner, le Grand-Duc et Madame Lydie Polfer se sont rendus au Palais Bourbon pour y rencontrer le Président de l'Assemblée nationale, Monsieur Raymond Forni.

Entretien avec Monsieur Lionel Jospin, Premier ministre

S.A.R. le Grand-Duc et Lydie Polfer ont eu ensuite un entretien avec le Premier ministre, Monsieur Lionel Jospin, à l'Hôtel Matignon.



Le programme des Dames

S.A.R. la Grande-Duchesse Maria Teresa et Madame Bernadette Chirac, de leur côté, se sont rendues à l'Hôpital Necker, pour y visiter l'Espace Plein ciel, centre de loisirs et de culture financé notamment par la fondation Hôpitaux de Paris - Hôpitaux de France, que préside Madame Chirac. La Grande-Duchesse s'est ensuite rendue à l'UNESCO. En sa qualité d'Ambassadeur de Bonne Volonté, elle y a rencontré le Directeur de l'UNESCO, Monsieur Koichiro Matsuura.

050

MERCREDI 11 ET JEUDI 12 OCTOBRE

2000



11

12

Visite de courtoisie à Berlin



Visite de courtoisie de LL.AA.RR. le Grand-Duc Henri et la Grande-Duchesse Maria Teresa à Berlin

Les 11 et 12 octobre 2000, LL.AA.RR. le Grand-Duc et la Grande-Duchesse se sont rendus en visite de courtoisie en Allemagne. Cette visite s'est distinguée par le respect et l'hospitalité que les responsables allemands ont témoignés envers le couple grand-ducal. Mercredi 11 octobre au soir, LL.AA.RR. ont été accueillis par le Chef du Protocole allemand à l'aéroport Berlin-Tegel.

Leurs Altesses Royales se sont ensuite rendus à une réception à l'Ambassade du Luxembourg, située au numéro 7 de la Klingelhöferstrasse. Après un discours de bienvenue de S.E.M. Julien Alex, ambassadeur luxembourgeois auprès de la République fédérale d'Allemagne, le Grand-Duc et la Grande-Duchesse ont pu s'entretenir avec des représentants de la communauté luxembourgeoise à Berlin. La réception a été suivie par un dîner privé à la Résidence de l'Ambassadeur.

A 10.30 heures, le Grand-Duc Henri et Madame Lydie Polfer, ministre des Affaires étrangères se sont dirigés vers le Bundeskanzleramt pour y rencontrer le Chancelier allemand, M. Gerhard Schröder.



Le lendemain, jeudi 12 octobre 2000, dès 9.00 heures, LL.AA.RR le Grand-Duc et la Grande-Duchesse ont été accueillis par M. Johannes Rau, Président de la République fédérale d'Allemagne et son épouse Madame Christina Rau. Après avoir signé le Livre d'Or, le couple grand-ducal s'est rendu dans le jardin du château Bellevue, la résidence officielle du Président, où il a reçu les honneurs militaires.

La matinée s'est clôturée par une visite du Reichstag (Parlement allemand) en compagnie de M. Wolfgang Thierse, Président du Bundestag. LL.AA.RR. le Grand-Duc et la Grande-Duchesse étaient ensuite conviés à un déjeuner offert par le Président fédéral, au château Bellevue.

L'après-midi a débuté par une promenade menant le couple grand-ducal à la Porte de Brandebourg, devenue désormais une étape obligatoire pour chaque visiteur de marque. LL.AA.RR. ont traversé le monument historique en présence de M. Eberhard Diepgen, maire de la Ville de Berlin.

En fin d'après-midi, le couple grand-ducal a regagné l'Ambassade du Luxembourg à Berlin pour assister à l'inauguration officielle du bâtiment. Madame Lydie Polfer, ministre des Affaires étrangères et son homologue allemand, M. Joschka Fischer étaient également présents. Ce dernier a tenu un discours remarquable dans lequel il a affirmé que la taille d'un pays compte moins que les idéaux qu'il défend. D'où l'importance de préserver un équilibre entre petits et grands Etats membres au sein de l'Union européenne.



Après ce moment de détente, Leurs Altesses Royales ont signé le Livre d'Or de la capitale allemande pour assister ensuite à une réception à la mairie de Berlin (Rotes Rathaus) où M. Eberhard Diepgen a prononcé un discours en l'honneur du couple grand-ducal. Il y a souligné notamment les mérites du Grand-Duché dans le domaine de la construction européenne. Le Grand-Duc Henri, à son tour, a pris la parole pour préciser que cette visite, un des premiers actes en sa qualité de chef d'Etat, souligne combien les relations par ailleurs excellentes entre les deux pays lui tiennent à cœur.

La visite de courtoisie s'est achevée vers 17.25 heures à l'aéroport de Berlin-Tegel où le couple grand-ducal a reçu les honneurs militaires avant de s'envoler pour le Luxembourg.



D'UN RÈGNE

À L'AUTRE



Bilan

du règne de S.A.R. le Grand-Duc Jean

Jean

058



INTRODUCTION

Comment rendre compte, au lendemain de l'Avènement au Trône de S.A.R. le Grand-Duc Henri, des 36 années de règne de son père le Grand-Duc Jean?

Paul Spang, historien, écrit dans un article consacré à l'abdication du Grand-Duc Jean: "Il semble trop tôt pour faire le bilan de ce règne qui est déjà entré dans l'histoire comme une période de paix et de prospérité"¹. S'il faudra donc encore du recul avant de se prononcer sur le bilan du règne du Grand-Duc Jean, on peut d'ores et déjà retenir que cette période comptera parmi les plus prospères qu'ait jamais connues le Grand-Duché de Luxembourg.

Si, d'un point de vue historique, les événements qui ont ponctué son règne seront peut être considérés comme moins marquants que ceux ayant caractérisé le règne de sa mère, la Grande-Duchesse Charlotte, ils auront néanmoins contribué à l'éclosion d'une vie politique, économique et sociale d'une stabilité sans précédent pour le pays.

Quels sont donc les événements marquants du règne du Grand-Duc Jean depuis le 12 novembre 1964, date de l'abdication de la Grande-Duchesse Charlotte en sa faveur?

1) "L'abdication du Grand-Duc Jean. Réflexions sur une date importante dans la mémoire collective des Luxembourgeois", Paul Spang, Luxemburger Wort, 7 octobre 2000, p. 13.

I Le climat politique, économique, social et culturel

Le règne du Grand-Duc Jean a commencé pendant une période de consolidation de la position du Luxembourg sur la scène internationale, de diversification industrielle et de développement de la place financière.

Lors de l'Avènement au Trône du Grand-Duc Jean en 1964, le Luxembourg est le siège des institutions européennes depuis 1950 et fait partie des 6 pays signataires des traités de Rome.

Le fait d'avoir dès le début participé à la construction européenne donnera au Luxembourg l'occasion de s'affirmer à plusieurs reprises sur la scène internationale, notamment à l'occasion de l'exercice des différentes présidences européennes en 1976, 1980, 1985, 1991 et 1997.

Membre fondateur de l'Organisation des Nations Unies (ONU), le Luxembourg a été directement impliqué dans des opérations de maintien de la sécurité et de la paix: le dernier exemple en date est la présence de soldats luxembourgeois en ex-Yougoslavie.

Grâce à une politique de diversification industrielle judicieuse menée dès les années 1960, le Luxembourg a su élever son

niveau de vie de manière spectaculaire et le maintenir, malgré la crise qui frappa le monde occidental en 1974. En effet, le Grand-Duché fut capable de lutter efficacement contre la crise sidérurgique. Le climat de paix sociale contribua notamment à la maîtrise des difficultés économiques.

Parallèlement à la diversification industrielle, on assiste dès les années 1960 à la naissance de la place financière. Celle-ci connaîtra un essor remarquable, notamment grâce à une législation financière souple et bien adaptée attirant nombre de banques et d'investisseurs étrangers. Bien régulée à travers ses autorités de surveillance, la place financière est aujourd'hui mondialement réputée pour son sérieux et son savoir-faire. Depuis 1987, le nombre d'emplois offerts par le secteur bancaire dépasse celui de la sidérurgie.

La période qui suit l'année 1985 marquera un autre tournant dans l'économie luxembourgeoise: l'émergence d'une branche nouvelle autour des médias et des technologies de communication.

Pour faire face à une pénurie de main d'œuvre, le Grand-Duché a eu recours à l'immigration et aux travailleurs frontaliers. Les non-Luxembourgeois constituent à l'heure actuelle 36,6 % de la population totale². Le Luxembourg est aujourd'hui considéré comme un

modèle du genre en matière d'intégration et le trilinguisme qui le caractérise est une expression supplémentaire de la volonté d'ouverture du pays.

Des révisions constitutionnelles caractérisent également le règne du Grand-Duc Jean.

Voici quelques exemples de modifications qui sont autant de preuves de la volonté du Luxembourg d'actualiser l'aspect de sa Constitution tout en en conservant l'esprit. Les années 1964-1979 marquent une période de stabilité constitutionnelle. En 1983, avec la suppression de la formulation de l'ancien article 5 de la Constitution "le Grand-Duc de Luxembourg prend les rênes du pouvoir" et la formule "ainsi Dieu me soit en aide" des articles 5, 8, 57 et 110, la monarchie franchit le pas de la modernisation. C'est en 1989 que sont précisées dans la Constitution les missions du Conseil d'Etat en tant qu'organe spécifique de l'Etat luxembourgeois. Les années 1994-1996 voient la Constitution du Grand-Duché se tourner vers l'Europe: dorénavant les non-Luxembourgeois auront le droit d'exercer leurs droits politiques. L'année 1998 est marquée par la suppression définitive de toutes les références religieuses contenues dans la Constitution. Le pouvoir du Grand-Duc est reformulé de

2) "Le Luxembourg en chiffres", Statec, 2000.

manière à refléter davantage les réalités institutionnelles ("le Grand-Duc exerce seul le pouvoir exécutif" donnait notamment l'impression d'un Grand-Duc doté d'un pouvoir absolu)³.

Bien d'autres changements ont contribué sous le règne du Grand-Duc Jean à faire du Luxembourg un pays moderne et stable et à établir une confiance durable et sereine des Luxembourgeois en leur pays. La promulgation de lois permettant au Grand-Duché de se doter d'une caisse de maladie, de pensions et d'allocations familiales sont autant de mesures qui ont donné au pays un visage social. Il faut remarquer également que la crise sidérurgique de 1974 aurait pu avoir des incidences plus graves si le pays n'avait pas su réagir par des mesures concrètes de solidarité, qui ont permis de maintenir des milliers d'emplois.

Un fait majeur de la politique intérieure a permis au Luxembourg de renforcer le sentiment d'une identité nationale: le luxembourgeois fut érigé au rang de langue nationale, en 1984. Par ailleurs, le service militaire obligatoire fut aboli en 1967. Ces différents changements ont été importants parce qu'ils s'inscrivent dans une volonté ouverte de modernisation tout en respectant les traditions et les aspirations profondes du pays, et ont fini par renforcer

ainsi la confiance de la population en son Souverain.

Sur le plan culturel, la création du ministère des Affaires culturelles, en 1969, a permis au Luxembourg de mener une politique plus résolue en matière culturelle: la construction du Musée d'Art moderne, qui portera le nom du Grand-Duc Jean, érigé sur des vestiges de l'ancienne forteresse selon les plans du célèbre architecte sino-américain I. M. Pei n'en est qu'un exemple.

Enfin, la création du ministère de l'Environnement, en 1974, marque la volonté de ne pas cantonner le bien-être de la population au seul aspect économique mais de l'étendre aussi à la qualité de vie.

La stabilité économique du Luxembourg s'est conjuguée à une grande stabilité politique tout au long du règne du Grand-Duc Jean. En effet, le Luxembourg n'a connu que quatre Premiers ministres pendant 36 années. Lors d'un récent discours à l'occasion de l'inauguration de la Foire d'automne, Henri Grethen, ministre de l'Economie a, pour sa part, rendu hommage à l'envol du Grand-Duché sous le règne du Grand-Duc Jean, en déclarant notamment: "Votre règne se caractérise, du point de vue économique, par trois traits majeurs qui sont autant d'étapes dans le

développement de l'économie: l'augmentation et la généralisation du bien-être social, la mutation réussie de notre appareil de production vers une société post-industrielle et l'avènement de ce qu'on appelle aujourd'hui, "la nouvelle économie"⁴.

Dans le discours qu'il a prononcé à l'occasion de l'abdication du Grand-Duc Jean, le Premier ministre Jean-Claude Juncker a résumé le règne du Souverain ainsi:

"Vous avez été notre Grand-Duc dans les périodes prospères comme dans les périodes difficiles, dans les moments où nous avons progressé comme dans les moments où nous avons cherché notre voie. Vous avez inspiré la sérénité nécessaire à notre pays pour que chacun puisse y vivre dans l'harmonie."

3) "La constitution luxembourgeoise sous le règne du Grand-Duc Jean", Marc Thewes, Luxemburger Wort, 7 octobre 2000, p. 10.

4) "Le règne du Grand-Duc Jean vu par Henri Grethen", Républicain Lorrain, 6 octobre 2000, p. 6.

II Le rôle de la Grande-Duchesse Joséphine-Charlotte

La Grande-Duchesse Joséphine-Charlotte est la sœur du Roi Albert II de Belgique. En épousant la fille du Roi Léopold, le Grand-Duc Jean a renforcé les liens qui unissaient déjà le Luxembourg à la Belgique, notamment à travers l'Union économique belgo-luxembourgeoise, créée en 1921.

Henri Grethen, dans le discours cité ci-dessus, n'a par ailleurs pas manqué de mentionner le rôle joué par la Grande-Duchesse pour "animer la vie culturelle sans laquelle la transition vers l'économie de service n'aurait pas pu atteindre la qualité compatible avec les exigences de notre société." En effet, la Grande-Duchesse Joséphine-Charlotte, aux côtés de son époux, participa largement à rendre la monarchie plus humaine en s'impliquant dans tous les aspects non-politiques de la fonction du couple grand-ducal. Le rôle de la Grande-Duchesse n'est pas défini par la Constitution, mais en s'impliquant dans les activités sociales et culturelles de son pays, la Grande-Duchesse Joséphine-Charlotte a su admirablement compléter la fonction de son époux et gagner ainsi le cœur des Luxembourgeois. En se rendant régulièrement dans les maisons d'accueil et de santé, en parrainant des œuvres sociales et en visitant nombre d'expositions, elle a réussi dans son entreprise à renforcer les liens entre la famille grand-ducale et la population. La Grande-Duchesse a ainsi permis au couple grand-ducal d'incarner un autre visage de la dynastie régnante. Gaston Thorn, Premier ministre de 1974 à 1979, témoigne: "ce qui doit être souligné, c'est le rôle prépondérant qu'a toujours joué S.A.R. Madame la Grande-Duchesse dans notre monarchie et dans les excellentes relations avec les pouvoirs publics ainsi qu'avec les individus."⁵

5) "Le Grand-Duc et son Premier ministre", Gaston Thorn, Luxemburger Wort, 7 octobre 2000, p. 2.

Représentations à l'étranger

et visites d'État

0 6 4



III La représentation du Luxembourg à l'étranger et les visites d'Etat au Luxembourg

Sous le règne du Grand-Duc Jean, le Luxembourg a atteint une visibilité internationale jamais connue auparavant. Le Grand-Duc Jean a représenté le Luxembourg par de très nombreuses visites d'Etat et par l'accueil, au Luxembourg, de personnalités de toutes les nations. En 1971, S.M. la Reine Juliana des Pays-Bas fut accueillie au Grand-Duché et en 1976, la Reine Elisabeth II d'Angleterre foula le sol grand-ducal. En 1989, à l'occasion du 150e anniversaire de l'indépendance du Luxembourg, le Grand-Duc et la Grande-Duchesse ont reçu notamment tous les Premiers ministres des nations européennes signataires du Traité de Londres de 1839.

En 1984, le Vice-Président des Etats-Unis, George Bush, a été accueilli au Luxembourg par le couple grand-ducal. En 1985, ce fut au tour du Pape Jean-Paul II d'être reçu au Palais grand-ducal.

Les 13 et 14 janvier 1992, le couple grand-ducal a reçu le Président de la République française, François Mitterrand, et son épouse alors qu'en 1972 déjà, Georges Pompidou était son hôte.

Le Grand-Duc Jean et la Grande-Duchesse Joséphine-Charlotte effectuèrent aussi une série de visites d'Etat à l'étranger: au Brésil notamment en 1965, en Tunisie et en URSS en 1975, en République populaire de Chine et en Espagne, au Portugal et aux Etats-Unis en 1984, en Israël en 1987 (visite privée), en Norvège et Hongrie en 1990, en République tchèque en 1994, au Mexique en 1996, en Belgique en 1967 et 1999 ainsi qu'au Japon en 1999.

On peut également remarquer que la première et la dernière visite du couple grand-ducal furent au Vatican, en 1965 et en 2000.

CONCLUSION

0 6 5

Selon l'historien Gilbert Trausch, les règnes de la Grande-Duchesse Charlotte et du Grand-Duc Jean (45 ans et 36 ans respectivement), n'ont jamais lassé la population: "Dans les deux cas, le chef de l'Etat s'est effacé volontairement. La longueur du règne n'a provoqué aucun ras-le-bol, du genre ça suffit". Selon l'historien, si la dynastie sous les règnes de LL.AA.RR. la Grande-Duchesse Charlotte et le Grand-Duc Jean est restée si populaire, c'est essentiellement parce qu'ils ont su rester au-dessus de la mêlée politique. Mais le fait que le Grand-Duc se retire volontairement est aussi une marque de confiance adressée à son successeur et contribue à créer le sentiment d'une continuité.

Gilbert Trausch dit notamment du Grand-Duc Jean: "Tous ceux qui ont pu approcher le Grand-Duc Jean ont été frappés par son sens du devoir". N'est-ce pas là tout le secret de sa réussite et de l'attachement que lui a voué la population luxembourgeoise?⁶

On peut d'ores et déjà affirmer que le Grand-Duc Jean et la Grande-Duchesse Joséphine-Charlotte ont confirmé l'apport fondamental de la dynastie à l'unité et à la stabilité du Luxembourg. Le 4 mars 1998, le Grand-Duc Jean avait nommé Lieutenant-Représentant son fils Henri, suivant en cela l'exemple de sa mère la Grande-Duchesse Charlotte qui avait pris la même initiative en 1961, avant d'abdiquer en faveur de son fils en 1964. Aussi l'Avènement au Trône est-il un prolongement dans l'histoire de la dynastie, et la tristesse de la population de voir partir son Grand-Duc et sa Grande-Duchesse fut étroitement liée à la joie d'accueillir un nouveau couple grand-ducal.

6) "Le Grand-Duché face à sa dynastie", Gilbert Trausch, Luxemburger Wort, 7 octobre 2000, p. 6.

Préparé pour régner



Je me sens prêt

_____ , affirme à qui veut l'entendre le nouveau Grand-Duc Henri du Luxembourg! Pas facile pourtant d'assurer la succession de son père, le Grand-Duc Jean, tant celui-ci a marqué le pays de son empreinte en 36 ans de règne. Cette détermination affichée par le nouveau Grand-Duc est tout à son honneur et à la hauteur de la tâche qui l'attend.

Symbolisme délibéré ou simple coïncidence, toujours est-il que la concordance du changement de règne avec le changement de siècle fait souffler comme un air de renouveau sur le pays tout entier. Or, de révolution de palais il ne devrait pas être fondamentalement question; et pour cause, puisque c'est plutôt dans la continuité renouvelée que le Souverain luxembourgeois compte inscrire son règne.

Le Grand-Duc Henri n'a donc aucune raison de bouleverser les bases d'un ordre déjà bien établi par son père. "Nous devons garder la même ligne, tout en trouvant notre propre style", précise-t-il ainsi avec lucidité tout en insistant sur la présence à ses côtés de son épouse, Maria Teresa: "car régner est aussi une affaire de couple". Son style s'inspire de celui de son père, mais en est une version plus décontractée, plus souple, plus moderne en somme. D'ailleurs, si l'on en croit ses termes, le Grand-Duc Henri se définit lui-même comme quelqu'un de plus "relax".



P

erpétuer la tradition familiale et ses valeurs ancestrales, tout en les réinscrivant dans le contexte moderne du 21^{ème} siècle, tel est l'enjeu qui s'offre à lui désormais. S'il n'entend pas s'impliquer personnellement dans les affaires politiques de son pays, au même titre que son père s'en tenait délibérément écarté, le nouveau Souverain s'attachera en revanche à faire perdurer la plus grande croissance économique que le Luxembourg ait jamais connue et à relever les défis qui lui tiennent à coeur. "J'entends continuer à rester proche de la vie économique et sociale de mon pays et je me pencherai plus particulièrement sur certains dossiers comme l'éducation des jeunes, les problèmes liés à la drogue et à la violence, l'aide au développement ou l'écologie", annonce-t-il.

Le Grand-Duc Henri a comme objectif principal de veiller au bien-être du pays. "Notre but, c'est que les gens soient heureux, que nous soyons le plus possible à l'écoute des personnes, et de partager avec notre population les moments de joie comme les moments de peine". Ainsi, il accorde une importance toute particulière à l'unité préservée du pays, ce qui passe inévitablement par une bonne intégration des communautés étrangères: "Il est primordial de veiller à ce que les Luxembourgeois et les non-Luxembourgeois vivent ensemble comme ils l'ont toujours fait". Si le Grand-Duché a acquis autant de crédibilité sur la scène européenne, c'est avant tout par sa stabilité économique et sa paix sociale, mais aussi grâce à son particularisme multilingue. Ce qui lui inspire cette réflexion: "L'expérience luxembourgeoise est ce que l'Europe devrait être demain, c'est-à-dire une sorte de melting-pot d'Européens qui vivent en communion".

Fort d'une éducation chrétienne profondément ancrée dans ses valeurs, il a pu développer un sens aigu du devoir et de la générosité envers les autres, le tout empreint de dignité et d'humilité. Respecter traditions et valeurs fondamentales tout en avançant avec son époque, voilà comment on pourrait résumer le style du nouveau Grand-Duc luxembourgeois.





**L'AVÈNEMENT AU TRÔNE
DE S.A.R. LE GRAND-DUC HENRI**
EN CHIFFRES





Derrière le faste des cérémonies célébrant l'Avènement au Trône de S.A.R. le Grand-Duc Henri se cache une véritable fourmilière d'installations techniques et de personnes indispensables au bon déroulement et au succès de cette journée historique. Une immersion dans quelques chiffres permet de se rendre compte de l'importance de l'effort logistique consenti.

Selon les estimations, environ 15.000 personnes s'étaient donné rendez-vous dans les rues de Luxembourg pour célébrer leur nouveau Grand-Duc. Pour contenir la foule et assurer sa sécurité, 200 policiers étaient disposés le long du parcours emprunté par les acteurs du jour. Et pour faire en sorte que cette journée soit perpétuée dans les mémoires collectives, 340 journalistes avaient été accrédités pour l'occasion.

Parmi ceux-ci, on en dénombrait 150 pour la presse écrite, dont la moitié venait de l'étranger, de pays aussi divers que la France, la Belgique, l'Allemagne, l'Angleterre, l'Italie, l'Espagne, les Pays-Bas, et même la Chine ou la Russie. Ce à quoi s'ajoutent les 34 photographes luxembourgeois et leurs 30 homologues étrangers, ainsi que 50 cameramen en plus de leurs assistants. Le dispositif mis en place par les chaînes de télévision pour couvrir l'événement était impressionnant: rien que pour RTL, 75 collaborateurs travaillaient "d'arrache-pied" et 156 collaborateurs pour le "Broadcasting Center Europe", responsable de la diffusion internationale de l'événement. Et pour mettre en images tout cela, 54 caméras TV et 8 louma (caméras mobiles montées sur des grues) étaient présentes sur les lieux du parcours emprunté par le nouveau couple grand-ducal. Les cérémonies furent retransmises en direct sur deux écrans géants érigés près du Palais grand-ducal et sur la place Guillaume II.

A l'intérieur du Centre de Presse, dont les journalistes ont apprécié la fonctionnalité et la bonne organisation, 140 espaces de travail avaient été mis à la disposition de la presse nationale et internationale. Equipé de matériel de pointe, le Centre de presse était doté de quelque 150 téléphones, munis de prises modem ISDN, de PC avec accès Internet, de télécopieurs-fax et de photocopieuses.

Pour compléter ce tableau impressionnant, il faut également citer comme chiffres significatifs un tapis rouge de 350 mètres déroulé le long du parcours emprunté par la famille grand-ducale et ses invités, les 400 barrières Nadar étalées sur 800 mètres le long du parcours, les 120 soldats de l'Armée luxembourgeoise mobilisés pour le défilé militaire et les 101 coups de canon qui ont été tirés pour saluer l'Avènement du nouveau Grand-Duc, les 1500 ballons aux couleurs du drapeau national lâchés dans le ciel ou encore les 6330 fleurs qui décoraient la Cathédrale Notre-Dame.



LES DISCOURS

(Traductions françaises)

Discours de Son Altesse Royale le Grand-Duc Jean (Traduction libre de la version originale luxembourgeoise - Seul le discours prononcé fait foi)

Vendredi 6 octobre 2000

Chers concitoyens,

Avant de confier demain la destinée de notre pays au Prince Henri, la Grande-Duchesse et moi-même souhaitons vous remercier de tout cœur.

Durant les 36 années de mon règne, nous avons toujours pu compter sur votre confiance.

Votre engagement, j'en ai eu pleine conscience dès 1939, lors des cérémonies du 100ème anniversaire de l'indépendance de notre pays. C'est ce sentiment qui, dans l'exil, nous a donné la force, à moi, à mon père, le Prince Félix, de lutter aux côtés des Forces Alliées.

A cette époque, j'avais peur pour notre patrie.

Comme tout Luxembourgeois, j'étais prêt à tout pour défendre notre liberté. Les personnes de ma génération, en particulier, se souviennent aujourd'hui encore de ces heures difficiles qui nous ont appris ce que "patrie" voulait dire.

Je pense avec respect à tous ceux qui ont souffert durant la guerre et tout particulièrement à ceux qui ont donné leur vie pour notre patrie.

Après la guerre, nous étions tous unis pour aider ma mère, la Grande-Duchesse Charlotte, à reconstruire notre pays détruit et à redonner vie à nos institutions.

Lorsque j'ai accédé aux fonctions de Lieutenant-Représentant en 1961 et à celles de Grand-Duc en 1964, vous m'avez souhaité une main heureuse pour faire du Luxembourg, avec vous, un pays moderne.

Ensemble, nous avons réussi.

Jamais auparavant dans son histoire notre pays n'avait connu la reconnaissance mondiale dont il jouit aujourd'hui.

Jamais auparavant le Luxembourg n'avait connu une telle période de paix, de stabilité politique et de croissance.

Jamais auparavant notre niveau de vie n'avait été aussi élevé et notre système de sécurité sociale aussi efficace qu'aujourd'hui.

Jamais auparavant autant de personnes n'avaient travaillé et habité dans notre pays et jamais auparavant notre pays n'avait connu tant de richesse culturelle.

Toutes ces réalisations n'auraient toutefois pas été possibles sans notre participation à la construction européenne.

Partenaire égal en droits, notre pays apporte une précieuse contribution à la construction de l'Europe. Nous avons réussi à adapter notre économie aux temps modernes.

Je me rappelle ici de la crise de la sidérurgie et du passage d'une société industrielle à une société de services et de nouvelles technologies. A cette époque, nous n'avons pas non plus négligé les hommes et leurs soucis.

Nous avons également pu compter sur la main d'œuvre étrangère, qui représente aujourd'hui plus de la moitié de notre population active.

Cette évolution n'a pas été sans influencer nos mentalités et nos modes de vie. Nous avons aussi compris la juste valeur des enjeux écologiques et savons désormais qu'il est de notre devoir de préserver la nature et notre environnement.

Nos enfants sont nés et vivent dans cette société en pleine mutation. Il n'y a rien de plus normal, à leurs yeux, que de vivre et de travailler avec des citoyens étrangers. Ils se passionnent pour les nouvelles technologies comme l'Internet.

Je le réalise auprès du Prince Henri et de sa famille, qui tous accueillent avec joie ces innovations.

Henri et Maria Teresa ont une haute conception de leurs devoirs.

Mon fils en a apporté la preuve tout au long de ces deux dernières années au cours desquelles il m'a secondé dans toutes mes tâches constitutionnelles.

Si vous accordez au Prince Henri toute la confiance que vous m'avez apportée, je suis convaincu qu'il saura préserver la stabilité du pays au cours du prochain millénaire.

La Grande-Duchesse a été et reste toujours un soutien précieux dans ma vie. Nous sommes heureux de pouvoir rester parmi vous.

Aujourd'hui la Grande-Duchesse ne peut pas être à mes côtés. Demain, elle sera avec nous, puisque nous avons obtenu de bonnes nouvelles en ce qui concerne le Prince Guillaume.

Ceci nous réjouit tout particulièrement. Aussi la journée de demain pourra-t-elle être plus joyeuse. Nous souhaitons vous exprimer notre sincère reconnaissance pour les nombreuses marques de sympathie que nous avons reçues de toute la population. Ces messages nous ont apporté un grand soutien moral et nous ont aidé à surmonter notre inquiétude.

Nous restons de tout cœur attachés à notre patrie et au peuple luxembourgeois.

Proclamation du Gouvernement

(Traduction libre de la version originale luxembourgeoise - Seul le texte original fait foi)

7 octobre 2000

Proclamation du Gouvernement

En ce jour, nous allons assister à l'abdication du Grand-Duc Jean en faveur du Grand-Duc Héritier Henri. Le 7 octobre 2000 restera ainsi dans les annales de notre pays.

En ce jour, nous souhaitons remercier le Grand Duc Jean, lui dire merci de tout notre cœur.

La période durant laquelle le Grand-Duc Jean a été notre Chef d'Etat compte parmi les plus heureuses de notre histoire. Ce fut un temps de paix en Europe et d'harmonie dans ce pays, une période pendant laquelle nous avons fait progresser ce pays, aussi et justement parce que nous avons réussi à vivre dans la solidarité. Pendant toutes ces années durant lesquelles il a été notre Grand-Duc, ce fut lui qui a inspiré la sérénité dans notre pays et a fait du Luxembourg un Etat respecté. Il représente tout ce que nous sommes et voulons être. Il a toujours été l'un de nous. Il a toujours été comme nous.

Nos remerciements vont également à la Grande-Duchesse Charlotte. Elle a soutenu le Grand-Duc et a été son plus fidèle collaborateur. Ils ont partagé joies et peines. Ce que le Grand-Duc Jean a fait pour nous n'aurait pas été possible sans elle.

Le Grand-Duc Henri, qui en ce jour prêtera serment et jurera fidélité à notre Constitution et à nos lois, reprend la mission de son père avec enthousiasme, sensibilité et conviction. C'est un homme de notre temps, il aime son pays et ses citoyens, il est proche d'eux et connaît leurs soucis, leurs rêves et leurs espoirs. Il nous guide vers le 21ème siècle. Aujourd'hui qu'il se trouve à la tête du pays, nous le suivrons volontiers. Nous savons que nous sommes entre de bonnes mains et il sait que nous méritons tout son engagement. Il connaît nos forces et nos faiblesses, il sait quelles sont nos chances et quels

risques nous guettent. Il assumera ses fonctions de manière irréprochable parce qu'il nous connaît et parce qu'il est celui qu'il est.

Lors de Son engagement pour notre pays il pourra compter sur la Grande-Duchesse Maria Teresa. Notre nouvelle Grande-Duchesse vient d'un pays lointain mais nous est très proche. Elle nous aime tout comme nous l'aimons.

Le Grand-Duc Henri et la Grande-Duchesse Maria Teresa vont bien accomplir leur mission. Et parce que leur mission est aussi la nôtre, nous voulons en ce jour du 7 octobre 2000 manifester notre joie et notre confiance.

Vive le Grand-Duc Jean et la Grande-Duchesse Joséphine-Charlotte!

Vive le Grand-Duc Henri et la Grande-Duchesse Maria Teresa!

Luxembourg, le 7 octobre 2000

Les membres du gouvernement

- Jean-Claude Juncker
- Lydie Polfer
- Fernand Boden
- Marie-Josée Jacobs
- Erna Hennicot-Schoepges
- Michel Wolter
- Luc Frieden
- Anne Brasseur
- Henri Grethen
- Charles Goerens
- Carlo Wagner
- François Biltgen
- Joseph Schaack
- Eugène Berger

Cérémonie d'Abdication de S.A.R. le Grand-Duc Jean

Discours prononcé par Monsieur Jean-Claude Juncker, Premier ministre
(Traduction française du texte original en luxembourgeois - Seul le discours prononcé fait foi)
Palais grand-ducal - 7 octobre 2000

Monseigneur,

Dans les tourments de la vie, il est des moments où l'on a besoin de s'arrêter, où l'on regarde autour de soi pour essayer de savoir où l'on en est et retrouver ses points de repère et son identité.

Il en est ainsi dans la vie des hommes et il en va de même dans la vie des nations.

Il en est ainsi aujourd'hui pour vous et il en est ainsi aujourd'hui pour nous tous.

C'est pourquoi je souhaiterais aujourd'hui, jour de l'Avènement au Trône de S.A.R. le Grand-Duc Henri, et ici, en ce lieu, dans votre Palais, qui fut grâce à vous notre Palais au cours de ces 36 dernières années, au nom de tous les Luxembourgeois et au nom de tous ceux qui vivent dans notre pays, vous faire part de certains sentiments, qui sont les sentiments de tout un pays.

Nous aurions souhaité vous dire un chaleureux Au revoir avant que vous ne quittiez le pouvoir. Mais en raison de l'accident dont a été victime le Prince Guillaume, cela n'a pas été possible et nous le faisons donc plus tard que prévu. Nous attendons avec impatience, et vous le savez, le retour du Prince et de son épouse, la Princesse Sibilla, car ils nous manquent à nous aussi.

Mais je souhaite avant tout, en présence de la Reine Beatrix, du Roi Albert et de la Reine Paola, vous remercier au nom de tout le pays.

Vous auriez pu, grâce à votre intelligence et votre talent, accomplir de grandes choses. Mais vous deviez être notre Grand-Duc, comme le prévoit notre constitution. Vous avez servi votre pays avec enthousiasme. Vous avez été notre Grand-Duc dans les périodes prospères comme dans les périodes difficiles, dans les moments où nous avons progressé comme dans les moments où nous avons cherché

notre voie. Vous avez inspiré la sérénité nécessaire à notre pays pour que chacun puisse y vivre dans l'harmonie. Vous êtes l'un de nous et vous ne nous avez jamais donné l'impression d'être différent de nous. Vous êtes le Grand-Duc de tous les Luxembourgeois, mais vous êtes bien plus encore. Chaque Luxembourgeois et chacun de ceux qui vivent dans notre pays voient en vous un proche. Non seulement parce que vous êtes le Grand-Duc, mais avant tout parce que c'est de vous qu'il s'agit.

Vous le savez comme nous, et vous le savez mieux que nous: sans la Grande-Duchesse, vous n'auriez pas pu faire tout ce chemin. Elle a toujours été là pour vous soutenir, elle a toujours été votre plus fidèle collaborateur. Elle s'est attachée à nous dès le jour de son arrivée à Luxembourg. Et ce sentiment est réciproque. Nos remerciements s'adressent aussi à elle. Les remerciements que nous vous adressons aujourd'hui, Monseigneur, sont des remerciements qui s'adressent aussi en grande partie à la Grande-Duchesse.

*Parlons de notre Grande-Duchesse, de la Grande-Duchesse Josephine-Charlotte, de celle que de nombreux Belges continuent à appeler la Princesse Charlotte. Je voudrais saluer très respectueusement parmi nous le Roi des Belges et la Reine. Je voudrais dire à travers vous aussi au peuple belge qui nous regarde et nous écoute nombreux ce matin, que nous lui sommes reconnaissants de nous avoir fait cadeau de la meilleure de ses filles. Et je voudrais sur un même élan et avec le même respect saluer parmi nous la Reine Beatrix des Pays-Bas, nous savons l'intensité des liens qui unissent nos deux maisons royales et nos deux familles royales. (*en français dans le texte d'origine) *Majesteit, wij zijn bijzonder vereerd met Uw aanwezigheid (Majesté, nous sommes particulièrement honorés de votre présence).*

La passation de pouvoir, Monseigneur, est un moment de joie, et nous nous réjouissons d'accueillir le Grand-Duc Henri et la Grande-Duchesse Maria

Teresa. Mais c'est avec regret que nous assistons à votre départ. C'est ainsi, mais nous préférions vous avoir tous avec nous. Mais votre départ n'est pas un vrai départ, et le peuple luxembourgeois souhaite vous revoir souvent. Vous avez, il y a 10 ou 11 ans je

crois, confié aux Luxembourgeois que vous étiez fier d'être leur Grand-Duc. Et je vous le dis aujourd'hui, Monseigneur, vous avez effectué, vous, notre Grand-Duc, un parcours sans faille. Nous avons été et restons fiers de vous. Merci Monseigneur, merci Madame.

Adresse de Monsieur Jean Spautz, Président de la Chambre des Députés

Séance solennelle de la Chambre des Députés

(Traduction libre de la version originale luxembourgeoise - Seul le discours prononcé fait foi)

7 octobre 2000

Monseigneur,

Il y a quelques minutes, au Palais, par Sa signature, le Grand-Duc Jean a transmis Ses droits constitutionnels au Prince Henri. Ainsi s'achève un chapitre important de notre histoire. Par cette signature, Vous êtes devenu, Monseigneur, notre nouveau Grand-Duc.

Il y a 110 ans, Votre arrière-arrière-grand-père, le Duc Adolphe de Nassau, prêtait serment ici même et devenait Grand-Duc de Luxembourg après que trois générations de rois néerlandais, suite au Congrès de Vienne, eurent occupé le trône du pays. Vous voilà aujourd'hui, avec Votre épouse, Vos enfants, Votre famille et d'autres invités de marque, à la Chambre des Députés, devant les représentants élus du pays, pour prêter solennellement, en Votre qualité de nouveau chef d'Etat, le serment prévu par la Constitution.

Vous le savez, tout le Luxembourg et d'innombrables personnes de par le monde sont, grâce à la retransmission des cérémonies, à Vos côtés en cet instant émouvant.

Nous sommes particulièrement reconnaissants à Vos parents d'assister à cet événement solennel; leur présence en ces lieux vient souligner Leur souci de maintenir la stabilité et la continuité à la tête du pays.

Monseigneur, Madame,

Je n'ai pas besoin de Vous dire notre bonheur de Vous recevoir ici aujourd'hui, Vous et Vos enfants. Nous savons ce dont nous Vous sommes redevables. Nous savons également toute la conscience avec laquelle Vous Vous êtes préparés à Votre Accession au trône.

Depuis quatre semaines, les habitants de notre pays ainsi que ceux vivant bien au-delà de nos frontières ont partagé les craintes et les espoirs de votre famille, à propos de l'état de santé du Prince Guillaume. Faut-il encore souligner combien nous sommes heureux que le

Prince Guillaume et la Princesse Sibilla aillent mieux. Même s'ils ne peuvent être à nos côtés aujourd'hui, ils sont présents dans nos cœurs et participent à ce moment historique par la pensée. Je tiens à leur souhaiter à nouveau un prompt rétablissement et espère qu'ils nous rejoindront bientôt.

Pays du Benelux, le Luxembourg est également au cœur de l'Union européenne. C'est pourquoi nous sommes particulièrement heureux que les chefs d'Etat des Pays-Bas et de Belgique nous fassent aujourd'hui l'honneur de leur présence.

Majestés, Altesse Royale,

Nous sommes flattés et fiers de Vous compter aujourd'hui parmi nous. Au-delà des liens historiques et familiaux entre les Maisons Souveraines de nos trois pays, nous apprécions Votre présence en cette journée historique comme témoignage de respect et de sympathie envers un pays qui, malgré sa petite taille, est fier, à l'instar des Pays-Bas et de la Belgique, de son engagement communautaire inébranlable et n'a cessé de se faire fort, ensemble avec ses partenaires du Benelux, pour que progresse l'Union européenne.

"Soyez remerciées de tout cœur pour l'insigne honneur que Vous nous faites!" (* en français dans le texte d'origine)*

Monseigneur,

Vous êtes, à partir de ce jour, le sixième chef d'Etat du Luxembourg issu de la dynastie à laquelle notre pays est étroitement lié depuis la fin du 19^{ème} siècle et qui fut véritablement plébiscitée par le peuple lors du référendum de 1919.

Vos prédécesseurs sur ce trône ont traversé, aux côtés de notre peuple et de tous ceux qui ont trouvé au

Luxembourg une nouvelle patrie et partagent notre vie, des temps de prospérité et des moments difficiles; ils ont combattu, œuvré et souffert côte à côte pour leur liberté, leur indépendance et leur bien-être.

A la tête de notre pays depuis près de 36 ans, Vos parents, le Grand-Duc Jean et la Grande-Duchesse Joséphine-Charlotte, dont le soutien ne s'est jamais démenti, ont leur place dans le cœur de tous les Luxembourgeois. Ils Vous ont montré la voie, à l'instar de Vos grands-parents, la Grande-Duchesse Charlotte et le Prince Félix, que Vous avez encore bien connus et qui ont marqué de leur empreinte l'histoire de Luxembourg.

Je tiens à insister tout particulièrement sur ce point. En effet, ils ont réussi, en tant que figures symboliques et autorité morale de notre pays, et avec l'aide des gouvernements et Chambres des Députés successifs, à faire d'un petit pays bien souvent vacillant par le passé et pour la liberté duquel ils ont combattu et souffert à nos côtés, une nation stable et reconnue sur le plan international, une nation qui a aujourd'hui son mot à dire dans toutes les prises de décision importantes non seulement au niveau européen, mais également, très souvent, au plan international.

Nous sommes convaincus que Vous, Monseigneur, suivrez la voie tracée par Vos ancêtres, car Vous savez depuis tout petit ce que signifie vivre ensemble dans une démocratie parlementaire et être à l'écoute aux intérêts des autres. Dans ce rôle, Vous serez secondé efficacement par notre nouvelle Grande-Duchesse et pourrez compter sur son engagement sans faille.

Madame,

Nous savons Votre engagement infatigable pour ceux dont les conditions de vie sont difficiles, chez nous et dans le monde. Nous savons Votre intérêt pour l'éducation et les problèmes de notre jeunesse. Votre action nous inspire le plus grand respect, et votre famille constitue un bon exemple pour nous.

Monseigneur,

Une collaboration étroite et des consultations permanentes avec les représentants de la Chambre des Députés, du gouvernement et des autres

institutions du pays Vous permettront, à l'instar de Vos prédécesseurs, de veiller au respect des lois et de gérer les affaires de l'Etat, pour le bien d'un pays moderne, social, progressiste et ouvert sur le monde, qui s'identifie avec son représentant suprême et confirme, aux côtés de ses partenaires européens, son engagement en faveur de la paix dans le monde.

Comme je l'ai déjà souligné, Vous Vous êtes, Monseigneur, dans l'exercice de Vos fonctions de Grand-Duc Héritier, de Lieutenant-représentant du Grand-Duc Jean, de membre du Conseil d'Etat et de président du Board of Economic Development, consciencieusement préparé à Votre nouvelle charge.

Le serment que Vous allez prêter dans quelques instants est un acte constitutionnel, qui confirme Vos droits devant les représentants de la ville et du pays et atteste au monde Votre volonté de remplir votre haute mission dans le respect de notre Constitution et de nos lois.

Monseigneur,

Vous accédez à la tête d'un pays aujourd'hui bien positionné sur l'échiquier international. Toutefois, nous devons constamment avoir à l'esprit que rien n'est jamais définitivement acquis. S'il fallait nous défendre, nous devrions à nouveau faire preuve de cette solidarité et de cette ténacité qui caractérisent et unissent les habitants de notre petit pays. Et, les événements du passé l'ont prouvé, le combat sera d'autant plus facile que le chef de l'Etat fait l'unanimité autour de lui.

Pour cette raison, nous souhaitons au Grand-Duc Henri et à la Grande-Duchesse Maria Teresa, qui se trouve à ses côtés, ainsi qu'au prince héritier Guillaume, un règne prospère à la tête de notre pays, règne qui s'inscrira dans l'histoire de notre patrie comme s'y inscrira celui qui se termine aujourd'hui.

Monseigneur,

Je vous prie de lever votre main droite afin de prêter le serment inscrit à l'article 5 de notre Constitution.

Discours du Trône de Son Altesse Royale le Grand-Duc Henri

Séance solennelle de la Chambre des Députés

(Traduction libre de la version originale luxembourgeoise - Seul le discours prononcé fait foi)

7 octobre 2000

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Députés,

En présence de la Grande-Duchesse et de nos enfants, et par devant les représentants élus de la nation luxembourgeoise, je viens de prêter le serment d'observer notre Constitution et nos lois, de maintenir l'indépendance nationale et de défendre notre liberté.

Je sais les devoirs et obligations que m'impose ce serment et je m'engage à les accomplir avec conscience et compétence. Mes parents ont eu à cœur de me préparer, dès mon plus jeune âge, aux tâches qui incombent au chef de l'Etat aux termes de la Constitution. En ce jour particulier, je tiens à remercier mon père, par la volonté duquel j'assume aujourd'hui la souveraineté sur le pays, et ma mère, qui m'a transmis le sens du travail bien fait, pour leur totale confiance. En cette occasion, je pense également à mes prédécesseurs qui, toujours, ont défendu par-dessus tout les intérêts du peuple luxembourgeois. Ma grand-mère et mon père ont montré la voie: la Grande-Duchesse Charlotte a pris, le 10 mai 1940, une décision grave lorsque, avec sa famille et le gouvernement, elle choisit le chemin de l'exil. Mon père, à l'instar de nombreux Luxembourgeois de son âge, a alors rejoint l'armée alliée et a combattu au front pour notre liberté. En ces temps difficiles, les Luxembourgeois ont témoigné leur loyauté et leur soutien envers ma famille comme jamais auparavant.

Après la guerre, la reconstruction de nos institutions démocratiques et de notre économie a permis à notre pays de connaître une ère de prospérité sans précédent.

Je suis convaincu que la stabilité de nos institutions, elle aussi, a contribué de manière favorable à cette évolution. J'y vois également une des raisons de la considération et du respect dont jouit notre pays dans le monde.

Le Luxembourg a réussi à faire progresser et à développer considérablement sa société et son économie. La

génération de mon père est la plus à même de mesurer cette évolution. Notre population est devenue plus cosmopolite. Nos habitudes et nos modes de vie en ont été influencés. La famille reste le noyau de notre société et doit le rester. Femmes et hommes sont devenus des partenaires égaux en droits.

L'artisanat, le commerce, l'industrie et les services ont bénéficié des progrès rapides des sciences et des technologies. La reconversion d'une industrie basée sur la sidérurgie et le passage à une économie de la finance et des communications se sont faits sans heurts. Chez nous, les sentiments de solidarité et de justice restent très forts et trouvent leur traduction dans le consensus politique et social.

Nous sommes à l'aube du 21^{ème} siècle et au début d'un nouveau règne. Il est normal de se poser des questions sur l'avenir. Nous ne pouvons le prédire, certes, mais il est possible toutefois d'en reconnaître les tendances. Le Luxembourg reste un Etat souverain et ouvert au monde, uni à ses partenaires au sein de l'Union européenne. Une des tâches qui nous attendent sera de trouver le juste équilibre entre une nécessaire ouverture vers l'extérieur et le maintien de notre souveraineté propre.

Nous confirmons notre engagement auprès des Nations Unies en faveur, prioritairement, de la défense de l'Etat de droit et des Droits de l'Homme. Comme préconisé dans le préambule au plan Schuman, la paix reste notre objectif premier.

Notre économie progresse aujourd'hui encore et se développe désormais dans le respect des impératifs environnementaux. L'industrie poursuit sa diversification, le secteur bancaire cherche à se consolider en proposant de nouveaux produits et le secteur des communications et de l'information connaît une croissance accélérée. Ce tableau d'une économie en pleine santé intègre également et obligatoirement le maintien d'un espace rural et d'une activité agricole.

L'Europe a supprimé les frontières intérieures et permis aux régions de s'affirmer davantage. Le Luxembourg est l'axe central de l'espace Saar-Lor-Lux, dont la réputation dépasse les frontières. Nombreuses sont les personnes de cette région qui viennent travailler chez nous.

Grâce à ces diverses évolutions, grâce aussi à la bonne santé des finances de l'Etat et à la paix sociale que connaît notre pays, nous sommes en mesure de maintenir notre niveau de vie élevé.

Notre environnement est en perpétuel mouvement et de nouveaux défis surgissent chaque jour. Le nombre de personnes qui habitent au Luxembourg ne cesse de progresser. La moitié des personnes qui travaillent chez nous viennent de l'étranger et un tiers des habitants sont d'origine étrangère. Le Luxembourg est l'exemple parfait de ce que seront, demain, la cohabitation et l'intégration en Europe.

La croissance de l'économie soulève également la question d'une adaptation future de nos infrastructures qui respecte au mieux notre environnement. Il est de notre devoir de laisser en héritage à nos enfants une nature saine et propre.

Nos grands-parents et nos parents nous ont enseigné la gestion innovatrice de ce changement permanent. Avec l'aide de l'école, ils nous ont appris à développer nos capacités et aptitudes naturelles, et à travailler avec sérieux et à nous engager pleinement. Grâce à eux, nous sommes devenus des citoyens responsables, capables de s'adapter aux évolutions. Sous l'influence de deux cultures, nous avons appris très tôt les langues étrangères et avons construit notre propre identité. Ne devrions-nous pas renforcer encore cet avantage? Grâce à l'immigration, nous nous sommes enrichis ces dernières années au contact de nombreuses autres cultures.

Forum de rencontres, le Luxembourg se doit de favoriser le dialogue interculturel. Et, par là même, élargir la communication par une production multiculturelle.

Si nous savons profiter avec adresse et justesse des atouts dont nous disposons, nous n'aurons rien à craindre quant à notre avenir matériel. Notre société

n'est cependant pas uniquement matérielle. Elle se fonde également sur des valeurs plus profondes. Ma génération a eu la chance de ne pas connaître la guerre et de grandir à une époque de prospérité. Nous avons reçu beaucoup. Mais donnons-nous suffisamment en échange? Ne sommes-nous pas trop égoïstes? Tenons-nous encore suffisamment compte des gens dont les conditions de vie sont difficiles, chez nous et dans le monde? Savons-nous que les fondements de notre civilisation ont pour noms solidarité, justice, tolérance, respect de l'autre et humanité?

Dans nos activités, pensons-nous suffisamment à la personne, à l'être humain, et accordons-nous suffisamment d'attention et de considération aux faibles de notre société: les enfants, les personnes âgées, les malades, les handicapés, les personnes sans emploi, les défavorisés? Le réseau social que nous avons mis en place et les dons de nos concitoyens en faveur des victimes de guerres ou de catastrophes naturelles dans le monde prouvent que nous avons du cœur. Mais sommes-nous également prêts à donner plus que de l'argent, à consacrer, par exemple, une partie de notre temps libre aux personnes dans le besoin? Le degré de développement d'un peuple ne se mesure-t-il pas aussi au nombre de personnes qui s'occupent d'œuvres de bienfaisance?

L'engagement en faveur des plus démunis nous tient tout particulièrement à cœur, à la Grande-Duchesse et à moi.

Devant les représentants des institutions du pays, je m'engage aujourd'hui auprès de tous les citoyens, avec l'aide et le soutien de la Grande-Duchesse, de Guillaume et de nos autres enfants, à agir au mieux des intérêts de notre patrie et de tous ceux qui y vivent. Tout comme notre famille l'a fait par le passé, nous voulons être aux côtés de tous les concitoyens et partager leurs joies comme leurs peines.

Le soutien que notre famille a reçu dans les plus grands moments d'inquiétude à propos de l'état de santé de mon frère et de ma belle-soeur montrent que de nombreuses personnes sont également à nos côtés. Nous en sommes très reconnaissants.

Je suis convaincu que, forts de votre confiance et de votre aide, nous serons en mesure de vous offrir ce que nous vous devons.

SERVICE INFORMATION ET PRESSE >>>>>

31, rue du Saint-Esprit
L-1475 Luxembourg
Tél.: (+352) 478 21 81
Fax: (+352) 47 02 85
E-mail: info@sip.etat.lu
Internet: www.gouvernement.lu



BULLETIN D'INFORMATION ET DE DOCUMENTATION
GOUVERNEMENT DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

NUMÉRO SPÉCIAL 2000



LE GOUVERNEMENT
du Grand-Duché de Luxembourg